

1. Ouverture

Recteur et vice-chancelier : Bonjour tout le monde. C'est la seule unique fois que j'ai l'occasion d'utiliser le marteau donc je le fais avec beaucoup de plaisir. Donc bienvenus à tous et à toutes à ce premier Sénat de l'année universitaire 2015-2016. Donc encore une fois, bienvenus à ce premier Sénat de l'année universitaire 2015-2016. C'est toujours un moment intéressant le début de l'année. Pour nous qui sommes en éducation depuis plusieurs années, la nouvelle année ce n'est pas le 1^{er} janvier, mais c'est bien le mois de septembre et la rentrée scolaire donc bonne année à tout le monde. J'aimerais accueillir aujourd'hui des nouveaux membres. Nous avons cette année un renouvellement au niveau du Sénat académique, bien sûr certaines personnes c'est du renouvellement de mandats, mais nous avons un nombre important d'individus qui siègent ici, plusieurs pour la première fois donc j'aimerais les accueillir officiellement. Nous avons Madame Lise Savoie, directrice par intérim de l'École de travail social, M. Cabral, représentant étudiant qui est là-bas, Madame Anne Charron, professeure au campus d'Edmundston, Étienne Dako, bien Étienne est toujours là. M. Sébastien Deschênes qui est de retour, M. Fernand De Varennes, le nouveau doyen de la Faculté de droit, bienvenu M. De Varennes, puis le professeur Djaoued, professeur au campus de Shippagan qui est de retour, M. Nicolas Lambert, professeur de la Faculté de droit, Mathieu Lang, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, Caroline LeBlanc, professeure de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, M. Gervais Mbarga, professeur à la Faculté des arts et des sciences sociales, Nathalie Parent, bibliothécaire, Gilles Roy, doyen de la Faculté d'ingénierie, Jean St-Aubin, directeur de l'École de psychologie, Céline Surette qui est de retour, professeure à la Faculté des sciences et Madame Mona-Luiza Ungureanu, professeure au campus de Shippagan, bienvenue à tout le monde. Donc la première activité, c'est la nomination d'un président d'assemblée, d'une présidence d'assemblée. Depuis un bon nombre d'années, M. Gérard Snow a occupé cette fonction. À la fin de chaque année, on fait une évaluation, c'est-à-dire le Sénat fait une évaluation de la présidence. M. Snow a accepté encore une fois de bien vouloir présider le Sénat, évidemment, suite à la volonté des membres du Sénat. Donc j'aimerais tout simplement faire référence au document d'évaluation que j'ai devant moi. Donc à la question « souhaitez-vous que M. Snow continue à assumer la fonction de président d'assemblée », c'était 32 oui et 0 non donc on doit passer à une élection formelle donc une proposition, je vais demander à madame la secrétaire générale de lire la proposition.

Secrétaire générale : Donc la proposition pourrait se lire : que Gérard Snow soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour l'année universitaire 2015-2016.

Recteur et vice-chancelier : Appuyé par M. Dako.

Secrétaire générale : Étienne Dako proposeur.

Recteur et vice-chancelier : Proposeur M. Dako, appuyeur, M. LeBlanc.

Secrétaire générale : Tout le monde en faveur, dites oui. *Oui.* Contre. Adopté.

Recteur et vice-chancelier : Je vais aller chercher l'heureux gagnant.

2. Présidence d'assemblée

Président d'assemblée: Bonjour tout le monde et merci encore une fois de la confiance que vous manifestez à mon égard, c'est très apprécié et j'espère qu'on aura une bonne année ensemble. Arrivée du président d'assemblée, ça, c'est moi. Donc une des formalités que je dois faire au début de la réunion c'est de nommer des scrutateurs et scrutatrices s'il y a des votes secrets ou des élections. On demande à des personnes invitées donc est-ce que Marc Angers est là, est-ce que vous accepteriez d'être scrutateur? Je sais que vous avez de la difficulté à m'entendre. Oui, merci. Pascal Robichaud? Oui, merci. On a nos deux scrutateurs. Les personnes excusées est-ce que ça été fait déjà? *Non.* Les trois personnes que j'ai ici c'est Francis LeBlanc, Francis doit arriver plus tard de ce que je comprends et Blanca Navarro-Pardinas et Teréz Rétfalvi. Il y a aussi Lacina Coulibaly et Georges Cabral. Merci. Ensuite on a l'habitude de fixer une heure pour terminer la séance, soit un ajournement si on n'a pas terminé ou de mettre fin à la clôture et on fixe habituellement 16 h 30, est-ce que ça convient à tout le monde? Ça veut dire qu'à 16 h 30 on termine le point sur lequel on est en train de discuter à l'ordre du jour et ensuite on cesse l'assemblée, d'accord? On m'a demandé de faire un court exposé sur la procédure d'assemblée, on fait ça de temps en temps et là cette année, il y a plusieurs nouvelles personnes, je crois, autour de la table donc si vous voulez bien patienter un peu, je vais passer avec vous en revue. Vous avez reçu, je crois, un document qui s'appelle *Survole* de la procédure des assemblées délibérantes qui est déjà un résumé de la procédure du Code Morin légèrement modifié pour les besoins du Sénat puisque le Sénat a toujours la possibilité de faire des adaptations. Un exemple, au Sénat, on exige dix voix en faveur d'une proposition donc si on fait un vote et il y a neuf voix en faveur, peu importe le résultat, n'importe le nombre de ceux qui sont contre, etc., la proposition est rejetée. Donc la manière de voter, comme vous voyez, c'est un vote électronique, vous êtes peut-être maintenant plus familiers avec ça qu'on l'était quelques années passées. Donc vous avez des boutons et vous utilisez les boutons pour demander la parole et moi sur mon tableau, ça indique l'ordre dans lequel les boutons sont allumés donc je prends les interventions dans l'ordre que c'est affiché au tableau. Voilà. Maintenant en général, les votes se font par

vote électronique à moins qu'on demande un scrutin secret comme je l'ai mentionné. C'est devenu assez rare maintenant étant donné que le vote électronique n'est pas tout à fait secret, mais il l'est presque donc c'est moins dits utilisé qu'avant. Un mot sur les abstentions parce quand on demande le vote, on demande pour ceux qui sont en faveur, ceux qui sont contre. Je ne demande jamais qui s'abstient parce que s'abstenir c'est ne pas voter donc ce n'est pas une façon de voter, c'est une abstention. Si, pour des raisons particulières comme par exemple un conflit d'intérêts, vous voulez vous abstenir et vous voulez que ça soit noté au procès-verbal, vous pouvez le demander, et d'ailleurs, si c'est un vrai conflit d'intérêts vous devez vous abstenir, c'est même un devoir. Le fait que ça soit inscrit au procès-verbal ou non, ça, c'est à votre gré, vous n'avez qu'à le demander si vous le souhaitez. Voilà donc les propositions sont faites par écrit donc la plupart des propositions de toute façon viennent de documents que vous avez par écrit, mais si jamais il y a des propositions qui viennent de la table, on demande qu'elles soient faites par écrit parce qu'autrement on a trop de difficulté à les saisir, voilà. Une chose que je dois expliquer qu'on ne comprend pas toujours c'est la procédure de la question préalable. La question préalable c'est lorsqu'on est en train de discuter d'un sujet et qu'une personne juge qu'on en a suffisamment débattu et qu'on devrait passer au vote. C'est donc une motion pour qu'on cesse de débattre d'une motion et comme c'est antidémocratique en principe, c'est une procédure spéciale et cela demande deux tiers de majorité pour être adopté, d'accord? À ce moment-là, n'importe qui peut, une fois qu'une personne a fini son intervention bien sûr, vous ne coupez pas quelqu'un pendant qu'il est en train de parler, et vous demandez la question préalable et là je passe un vote là-dessus et il faut deux tiers de majorité. Il n'y a pas de débat là-dessus. Et avant de passer au vote, on donne le droit de réplique au proposeur parce que le proposeur a toujours le dernier mot, ce qu'on appelle le droit de réplique pour répondre à des objections ou des questions qui ont été soulevées lors du débat. Une autre chose que je voudrais mentionner, c'est de la manière qu'on peut se débarrasser d'une motion. Pourquoi on voudrait se débarrasser d'une motion, parfois la salle peut se rendre compte que ce n'est peut-être pas un bon moment de trancher une question ou ça pourrait être embarrassant pour le groupe, en tout cas, pour quelque raison, si on veut se débarrasser d'une motion, au lieu simplement de voter contre et à ce moment-là la motion est rejetée et ça peut avoir des effets, il y a trois façons qui sont généralement utilisées, la façon la plus simple ou la plus utilisée généralement c'est le retrait, c'est-à-dire qu'une personne demande qu'on retire la proposition et si on veut faire ça, il faut demander à la salle et ça doit être adopté à la majorité. Une autre façon c'est ce qu'on appelle le dépôt, dépôt sur la table, c'est-à-dire que c'est une mesure de suspension. On suspend la question, le vote sur une question et à ce moment-là, il n'y a pas de débat non plus et comme c'est une suspension, elle peut revenir plus tard dans l'assemblée donc à tout moment dans l'assemblée, si on juge qu'on veut revenir sur cette proposition, on a le droit de le faire. Et une troisième façon, c'est de renvoyer à un comité, renvoyer au BDS par exemple, le Bureau de direction du Sénat ou même renvoyer à un comité plénier donc il y a des renvois, ça, c'est une autre manière de se débarrasser d'une motion. Un autre point qui parfois soulève des interrogations, c'est ce qu'on appelle la reconsidération et Morin appelle le réexamen, je ne sais pas pourquoi on appelle cela une reconsidération généralement et ça c'est lorsqu'on a adopté une motion et plus tard dans l'assemblée on se rend compte qu'on a peut-être agi de façon, comment je dirais, qu'il y a un nouvel éclairage, disons qui s'est jeté sur la situation et qu'on voudrait, on se repentit du fait qu'on a adopté une motion. Alors là, on demande que la motion soit reconsidérée et à ce moment-là il faut d'abord voter sur la reconsidération pour qu'elle revienne sur la table et à ce moment-là ensuite on revient au point où on en était juste avant le dernier vote. Alors c'est une explication. La reconsidération, c'est par rapport à un vote qui a été pris à cette assemblée, pas par rapport à des assemblées antérieures parce que si un vote a été pris à une assemblée antérieure et que vous voulez changer la décision, vous êtes toujours libre de le faire, ça n'a pas besoin d'une reconsidération pour ça à la seule exception que si on a déjà agi sur la proposition, là vous ne pouvez pas la défaire évidemment, on ne peut pas défaire ce qui a déjà été fait. Si vous avez demandé qu'une lettre soit envoyée et que la lettre a été envoyée, bien c'est trop tard, sinon le Sénat est toujours libre de revenir sur des décisions; tout le monde a le droit de changer une opinion, c'est bien connu. Ensuite, pour ce qui est des interventions, le Code Morin prévoit que chaque participant a droit à une intervention et moi je l'interprète dans le sens d'une interprétation pour donner son opinion sur le sujet. Si vous intervenez pour poser une question simplement, moi je ne limite pas le nombre d'interventions pour des questions parce que je trouve que c'est absolument essentiel que tout le monde comprenne les enjeux et si vous avez des questions, posez-les. Il est beaucoup plus important de poser des questions que de limiter le nombre d'interventions, mais pour ce qui est de votre opinion, vous avez une seule chance de la donner et c'est tout. L'exception à ça, il y a toujours des exceptions, l'exception c'est lorsqu'on est en comité plénier. Alors qu'est-ce qu'un comité plénier c'est l'assemblée qui décide d'aller en comité alors une fois qu'on est comité plénier, on fonctionne comme un comité donc les règles strictes d'une assemblée délibérante ne s'appliquent plus, les personnes peuvent échanger en comité plénier. Cependant, en comité plénier, on ne prend pas de décision sur le fond. Le comité plénier est comme un comité qui peut aboutir à une recommandation à l'assemblée et ensuite on doit revenir à l'assemblée et on doit voter en assemblée délibérante. Le comité plénier ne peut adopter des résolutions que de procédure, par exemple. Et dernier point peut-être, c'est important, c'est que vous avez toujours le droit de contester la décision du président d'assemblée parce que le président d'assemblée doit interpréter les règles de procédure et ça peut faire votre affaire ou ça ne peut pas faire votre affaire et si vous jugez que ce n'est pas une bonne interprétation, vous avez toujours le droit de contester la décision du président et à ce moment-là, le président s'en remet à l'assemblée, demande à l'assemblée si l'assemblée veut ratifier la décision de la présidence. C'est comme ça que cela fonctionne et si c'est ratifié, ça finit là, si ce n'est pas ratifié à ce moment-là, le président doit changer sa décision. Voilà. Je vous demande maintenant si vous avez des questions à poser maintenant ou si non, à tout moment dans l'assemblée, sentez-vous libre de poser des questions d'éclaircissement, ça me fera plaisir d'essayer de les répondre. Numéro 12.

Dako : Merci M. président. J'ai bien apprécié les détails que vous avez donnés par rapport à la procédure. Ma dernière question c'est un peu l'éclaircissement par rapport à la contestation de la position du président. Est-ce qu'il y a un terme spécifique par exemple préalable ou ordre, mot d'ordre, qu'est-ce qu'on dit dans le cas de contestation du...

Président d'assemblée : On lève la main simplement puis on dit qu'on conteste la décision du président, tout simplement. Il n'y a pas de formule magique.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Comme M. Dako a fait, à chaque fois que vous intervenez vous donnez votre nom s'il vous plaît parce que tout est enregistré et à l'enregistrement, on ne peut pas nécessairement reconnaître les voix donc évidemment il faut demander que vous vous identifiiez. S'il n'y a pas autre chose, on va passer à la suite de l'ordre du jour.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde, monsieur le président, l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 17 juillet 2015 accompagné de l'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, M. Raymond Théberge. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements et à titre d'information, le paragraphe 37(1) des Statuts et règlements veut dire que la date d'envoi de l'ordre du jour et de l'avis de convocation était 12 jours avant la réunion. Merci.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions là-dessus?

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Je n'en vois pas donc je passe au point suivant qui est la vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle. J'aimerais tout simplement préciser que Mme Lise Savoie est directrice par intérim de l'École de travail social et elle se remplace jusqu'à, je pense, le 1^{er} septembre et Mme Chantal Bourassa commencera son mandat en octobre.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions là-dessus? Je n'en vois pas.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Le prochain point c'est la correspondance, y a-t-il de la correspondance?

Secrétaire générale : Monsieur le président, il n'y a aucune correspondance.

Président d'assemblée : Merci.

6. Adoption de l'ordre du jour.

Président d'assemblée : Le point suivant c'est l'adoption de l'ordre du jour. On commence par une proposition d'adoption de l'ordre du jour si quelqu'un veut la proposer. Proposé par M. Dako, appuyé par Lise Dubois. Avez-vous des modifications à proposer à l'ordre du jour qui vous a été remis? Je n'en vois pas donc vous êtes prêts pour le vote. Ça va vous donner un premier exercice pour les nouveaux. Donc vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote, c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

7. Adoption du procès-verbal SAC-150508

Président d'assemblée : Le point 7, adoption du procès-verbal de la dernière réunion. Donc encore une fois, qui propose? Proposé par Hector Adégbidi, appuyé par Lise Dubois. Donc ici, il s'agit de ratifier le libellé seulement du procès-verbal, on ne discute pas du contenu comme tel et si vous avez remarqué des coquilles simplement, vous n'avez qu'à les signaler à la secrétaire, on n'a pas besoin de faire ces corrections-là en assemblée, mais si vous voyez des erreurs, là il faudrait les signaler maintenant. Je ne vois pas de main ou de lumière donc je vais passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC150508**8.1 (7.1) Composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements**

Président d'assemblée : Le point 8 c'est affaires découlant du procès-verbal et le premier point qui renvoie à 7.1 du procès-verbal, composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements. Donc pour information, monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Madame la secrétaire générale qui va parler de ce point-là.

Président d'assemblée : Alors madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président, alors bonjour tout le monde. À la dernière réunion du Sénat académique, on nous a demandé de clarifier certaines choses, j'ai mis la résolution ici, le Bureau de direction du Sénat académique se penche sur la composition du collège électoral pour chacune des catégories et qu'il éclaircisse la question à savoir qui peut représenter une faculté comme sénateur et sénatrice. Alors si vous vous souvenez la dernière fois au Sénat académique, on a eu une longue conversation sur la représentation des chargés de cours et ceci c'est un peu un suivi par rapport à ça. Dans le tableau, vous voyez on retrouve les 16 personnes qui sont élues au campus de Moncton. Vous noterez qu'au point 4, on retrouve Chantal Bourassa, directrice d'école qui est élue par les directeurs et directrices d'écoles et c'est une procédure que le groupe de directeurs a établie il y a déjà quelques années avec une clause d'alternance pour s'assurer que toutes les écoles sont représentées et chacun a leur tour. Vous avez la même chose qui se présente au point 14 avec M. St-Aubin en tant que directeur et directrice d'école, il est élu par eux, mais encore là, c'est l'école qui est représentée, ça, c'est des mandats de trois ans. Par la suite, il y a les élections de justement les représentants des facultés des professeurs et ici, on s'intéressait surtout à savoir qui sont les gens qui votent pour ces gens-là, ces représentants. Alors je prends l'exemple numéro un, Sébastien Deschênes, professeur à la Faculté d'administration, il est éligible puisqu'il est un personnel enseignant régulier et voilà ce que la loi dit et les Statuts et règlements, et on a appelé cela le collège électoral, mais les gens qui passent à l'élection sont les gens membres de l'ABPUM-1 qui incluent les bibliothécaires et l'ABPUM-2. Alors ceci revient pour nombre de professeurs/professeuses sauf deux. Si vous allez au point 15 et au point 16, Izold Guihur, professeure et Nathalie Parent, professeure bibliothécaire, alors ici ça montre de la catégorie générale et dans cette catégorie-là, au dernier Sénat, on a décidé que plusieurs personnes pouvaient se présenter dans cette catégorie-là dont les professeurs réguliers, les chargés de cours, les bibliothécaires, les moniteurs cliniques et encore là, on a précisé ici que les gens qui lisent ces gens-là sont l'ABPUM-1 incluant les bibliothécaires et l'ABPUM-2. Alors même si on est bibliothécaire, on remarque ici que l'ABPUM-2 et l'ABPUM-1 incluant les professeurs réguliers votent pour la bibliothécaire. Alors ça c'est peut-être des précisions qu'on voulait apporter ici. Ce tableau ici a été élaboré avec justement les gens de l'ABPUM, on est très à l'aise avec l'information qui est circulé ici, je pense que ça éclaircit en tout cas la question. Maintenant ça peut peut-être apporter des questions, mais à ce moment-ci moi je considère que c'est l'information qui était demandée. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Avez-vous des demandes d'éclaircissement à ce sujet-là? Numéro 41.

VRER : Merci monsieur le président. À la lecture de ce document, j'ai été, je dirais, estomaqué de constater que l'ABPUM-1 et l'ABPUM-2 constituent le collège électoral de 14 membres du Sénat. Donc ABPUM-1 et ABPUM-2. Essentiellement, on peut avoir un chargé de cours en chimie qui va dire son opinion sur quel membre du corps professoral de la Faculté de droit par exemple va siéger au Sénat. Il me semble que ça serait beaucoup plus normal que ce soit les membres du corps professoral d'une faculté qui constitue le collège électoral plutôt qu'un syndicat parce que le Sénat académique n'est pas une structure syndicale, mais bel et bien une structure académique. Alors je trouve tout à fait inacceptable que l'ABPUM-1 et l'ABPUM-2 constituent le collège électoral pour 14 membres du Sénat.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 5.

Dubois : Ma question est sur l'éligibilité des membres de l'ABPUM-2 à occuper un poste au Sénat. Ils font partie du collège électoral, ça je le comprends très bien, mais je veux savoir s'ils sont éligibles à être élus.

Secrétaire générale : À la catégorie au point 15, 16, on voit que c'est la catégorie générale et c'est dans ces deux seules catégories-là, ces deux postes-là que les chargés moniteurs cliniques peuvent se présenter.

Dubois : Merci.

Président d'assemblée : Numéro 12.

Dako : Monsieur le président, je regardais la liste, en général il me semble qu'en termes de proportionnalité la liste allait jusqu'à 21, peut-être si je ne me trompe pas. Est-ce que la secrétaire générale peut peut-être me l'expliquer?

Secrétaire générale : Ici la question se pose pour le campus de Moncton. On parle du campus de Moncton seulement.

Dako : Parfait. Un autre, si vous me le permettez. De ce que le sénateur, le VRER a mentionné, 14 le collège électoral devrait être consulté par la faculté, c'est là que je ne comprends pas. Il me semble qu'on a une façon de fonctionner, mais apparemment ça doit être modifié. J'ai quelques réserves par rapport à cela, je ne comprends pas son questionnement sur l'éligibilité. Il me semble que l'ABPUM organise l'élection et l'ABPUM n'interfère pas du tout et dans chaque faculté, il y a des représentants et c'est la faculté qui doit nommer son représentant. Lorsqu'il n'y a pas de représentant, il n'y a pas de vote du tout. Donc que l'ABPUM l'organise, le vote était réalisé au sein de la faculté. C'est juste la précision que je voulais apporter ici.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 38.

G. LeBlanc : Merci monsieur le président. Le même commentaire sur le collège électoral. Je suis un peu surpris que la pratique a changé dans le temps. De mémoire, à chaque mois d'août, le président du Sénat envoyait aux facultés une note de service en disant veuillez désigner vos représentants et l'élection se faisait à l'assemblée facultaire. Alors je suis un peu surpris que tout à coup, que l'ABPUM organise ou non, ça c'est autre chose, mais la pratique a changé je ne sais pas pourquoi et cela date de longtemps. Je peux retourner à 82-85, ça a toujours été l'assemblée facultaire des professeurs et professeures qui votaient et qui désignaient son représentant. Alors pourquoi qu'on demanderait à l'ABPUM d'organiser une élection alors que les facultés peuvent le faire pendant une assemblée facultaire. Alors je suis très surpris et il faudrait voir dans vos PV ainsi de suite, pourquoi ça a changé.

Secrétaire générale : Disons ça remonte très longtemps parce que cela fait depuis 2006 que je suis ici puis pour moi, ça a toujours été organisé par l'ABPUM. Je n'ai jamais vu la note que vous mentionnez, en tout cas, moi je ne l'ai jamais vue. J'étais surprise la dernière fois la conversation autour de la table par rapport à justement une organisation plus à l'interne puis évidemment une organisation qui semble vraiment relever de l'ABPUM puis je pense que c'est cela l'idée d'éclaircir comment ça se fait, mais j'ai toujours pensé que c'était comme ce l'est maintenant, mais là vous me l'apprenez.

G. LeBlanc : Une autre question monsieur le président. Lorsque l'élection a lieu, est-ce que tous les membres de l'ABPUM votent pour les professeurs des autres facultés ou c'est juste à l'interne? Je ne sais pas comment ça se passe.

Secrétaire générale : Moi j'ai compris que c'était tout le monde. Tous les membres de l'ABPUM peuvent voter pour, disons votre représentant de la Faculté d'administration.

G. LeBlanc : Alors personnellement, je suis contre cette pratique. Je pense que ça doit être modifié pour que les profs de chaque faculté votent pour les représentants.

Président d'assemblée : Là maintenant à ce stade-ci c'est un point d'information donc c'est pour ça que je vous donnais la chance de poser des questions d'éclaircissement alors on voit qu'il y a des points un peu litigieux sur l'interprétation qui est donnée au processus. Si vous voulez que ça change, évidemment il faudrait faire une proposition. On est dans le point qui est le suivi du procès-verbal et donc à moins que vous vouliez faire une proposition de renvoi à un comité ou quelque chose du genre, je ne pense pas vraiment pas que c'est l'endroit où le Sénat devrait trancher sur une question aussi importante, surtout qu'aucun préavis n'a été donné, etc. Donc je veux juste vous prévenir que je pense qu'une proposition à ce stade ici serait prématurée si c'est une proposition de fond, mais vous avez toujours la possibilité d'utiliser d'autres procédures. Je donne de nouveau la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je crois que compte tenu de vos commentaires, ça serait vraiment pertinent qu'on renvoie cette question du collège électoral à un comité, peut-être le BDS.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition? Donc c'est proposé par M. Samson que la question soit renvoyée au BDS avec les commentaires évidemment qui ont été exprimés aujourd'hui; je pense que c'est ça l'intention de la proposition. Est-ce que quelqu'un appuie cette motion? Appuyé par Gaston LeBlanc. Donc là maintenant on a une proposition et vous devez limiter vos remarques à cette proposition qui est la proposition de renvoyer au BDS. Il y avait eu des interventions avant et je dois demander aux personnes si c'est toujours pertinent par rapport à la motion. Numéro 14?

Adégbidi : Ce n'est pas pertinent à la motion.

Président d'assemblée : Numéro 12, est-ce que c'était pertinent?

Dako : Oui, juste une question. Ce problème-là du collège électoral, n'est-il pas conventionné? Il me semble qu'on est entré dans un article de la convention collective qui nous pousse à l'ABPUM de voter nos membres et ce qu'on est en train de dire c'est qu'on veut ramener ça au BDS. Donc ma question est peut-on vérifier si

c'est conventionné, si c'est conventionné, je ne pense pas que ce soit pertinent que ce soit ramené au BDS à moins qu'on veuille changer la convention collective.

Président d'assemblée : Si on ne peut pas y répondre de façon nette aujourd'hui, évidemment le BDS aura à trancher cette question au moment de l'étude, mais j'invite n'importe qui qui a la réponse à lever la main puis je lui donnerai priorité. Est-ce que quelqu'un a la réponse à ça?

Dubois : Je ne peux pas être à 100 % certaine, mais je ne pense pas que la question de l'élection des représentants au Sénat académique ne soit conventionnée. Je peux vérifier d'ici à l'heure du midi si vous voulez.

Président d'assemblée : Oui. De toute manière, comme j'ai dit, le BDS aura amplement la chance de le faire. Numéro 20.

Chetouane : Merci monsieur le président. Je respecte comme vous avez rappelé tout à l'heure avec le Code Morin et tout de proposer des propositions comme il vient de se faire, mais je n'ai pas bien compris qu'est-ce que c'est le attendu que de cette proposition parce que la proposition que vous venez de faire c'est renvoyer la question de collège au BDS pour résoudre quoi? Quel est le problème parce que la seule chose qui vous a estomacé tout à l'heure, monsieur le VRER, c'est académique versus syndical. C'est le seul argument que j'ai vu flotter autour de l'analyse de ce tableau. Vous avez dit je ne comprends pas pourquoi il y a beaucoup de syndical versus académique.

Président d'assemblée : Alors je vais demander au vice-recteur de préciser quelles sont les questions qui seront renvoyées au BDS si la proposition est adoptée.

VRER : Essentiellement, ce qui serait demandé au BDS, ça serait de revoir la question des collèges électoraux. Qui est en mesure d'identifier les personnes qui représentent les facultés. À mon avis, ça ne devrait pas être le syndicat ABPUM-1 et 2 qui est le collège électoral, mais bel et bien l'ensemble du corps professoral des facultés concernées. Ce n'est pas une structure syndicale ici. On n'a pas besoin d'avoir une organisation syndicale qui va mettre en branle le processus d'identification des membres qui vont siéger, c'est une responsabilité des facultés de faire ce travail-là.

Président d'assemblée : On ne tombe pas dans le débat pour le moment donc la question c'est celle que vous avez mentionnée.

VRER : Qui constitue le collège électoral.

Président d'assemblée : C'est ça la question qui serait remise au BDS. Cela répond votre question, M. Chetouane, est-ce que c'est cela que vous vouliez savoir?

Chetouane : Pas vraiment parce que c'est expliqué lot par lot. Si on repose la même question, réitère la même question de manière plus, mais c'est toujours une question je me pose moi. On a fonctionné l'année passée, l'année d'avant, etc. sur ces structures-là depuis 2006 comme a mentionné la secrétaire. Aussi au mois de mai, il y avait une comparaison entre pas mal d'universités, des tables, etc., les sièges qui sont libres, les sièges, etc., et là je suis un peu abasourdi qu'on se pose cette question de syndical versus ce n'est pas une structure syndicale académique. Il n'y a pas un académicien ici qui n'est pas syndiqué.

VRER : Non, on ne parle pas de représentation. C'est seulement le collège.

Chetouane : Je sais, mais on touche quand même à la même structure comme le président tout à l'heure a dit, c'est une affaire délicate et moi je m'attendais qu'on soit réjoui à ce qu'on a réglé ces questions de sièges et tout, de représentation et tout et que l'on passe à d'autres choses plus sérieuses, mais bon.

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur la proposition? Numéro 2.

Secrétaire générale : M. Dako, vous avez demandé si c'était conventionné, de mémoire ça ne l'est pas. Il y a peut-être quelque chose dans la procédure de l'ABPUM, je vais le vérifier, mais c'est l'article 36 des Statuts et règlements qui indique clairement comment on procède avec l'élection et là, il y a des paragraphes, pas de l'ABPUM, mais des professeurs/professeuses réguliers spécifiquement.

Président d'assemblée : Numéro 5.

Dubois : C'est une question, monsieur le président. Ma question est celle-ci, pour mieux saisir les enjeux de cette question qui est fondamentale, j'aimerais savoir qu'est-ce qui se passe dans les deux autres campus. Comment on fait pour élire les représentants, comment on fait pour élire les sénateurs dans les autres campus.

Président d'assemblée : Alors on va demander aux vice-recteurs des campus. Mme Fortin votre numéro c'est 36?

Fortin : C'est l'association professorale qui nomme les sénateurs.

Président d'assemblée : Et l'autre campus de Shippagan c'est qui? Mme Robichaud.

M. Robichaud : C'est aussi l'association.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 8. Excusez-moi, voulez-vous aller à un micro? Numéro 40.

Couturier : Le pouvoir de nomination des sénateurs à Edmundston a été délégué à l'association. Ce n'est pas l'association comme telle qui nomme les sénateurs. Ce sont les membres de l'association qui les élisent. Je pense qu'il y a une nuance ici qu'il faut apporter. Merci.

Président d'assemblée : Numéro 5. Allez-y.

Mbarga : En lisant le procès-verbal qui nous a été présenté, il me semble que la question a déjà été soumise à discussion. Dans le 7.1, je vois règlement de l'université, définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs. Je vois qu'on a adopté que le Bureau de direction du Sénat académique sur la base des travaux faits par le Comité ad hoc nous revienne avec des propositions d'uniformisation des statuts concernant la définition des personnels enseignants et avant ça, que le Bureau de direction académique se penche sur la composition du collège électoral pour chacune des catégories. Donc est-ce qu'il n'y a pas redondance, est-ce que le travail n'avait pas été suffisamment bien fait?

Président d'assemblée : Y a-t-il quelqu'un qui veut répondre au nom du BDS? Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Le dossier, c'est un dossier de longue haleine, ça fait plusieurs années que le dossier est à l'étude au Sénat académique, il a connu toutes sortes de péripéties et puis à la dernière réunion, on a quand même eu un long débat, je parle d'une heure de débat sur la représentation des chargés de cours, il y a beaucoup de questions qui ont été soulevées et répondues et il y a eu un vote et on s'est entendu sur une façon d'avoir une possibilité d'avoir des chargés de cours autour de la table. Maintenant ceci a apporté des nouvelles questions et la question qu'on étudie présentement, c'est justement c'est une question qui découle de cette étude-là donc il y avait une précision de clarification par rapport au collège électoral, qui élit. Alors ça apporté ça, ce n'est pas tout à fait une nouvelle question, mais c'est certainement dans le même genre de question de gouvernance que le Sénat s'est posée depuis plusieurs années.

Président d'assemblée : Je vous rappelle que c'est une proposition, si vous n'êtes pas d'accord pour mandater le BDS, vous n'avez qu'à voter contre la proposition, vous êtes entièrement libre. Numéro 12.

Dako : Merci monsieur le président. Je voulais simplement dire que la précision a bel et bien été donnée par le vice-recteur Jacques-Paul Couturier. C'est exactement ce qui se passe comme dans le cas de l'ABPUM, l'ABPUM organise les élections, mais ne choisit pas, n'identifie pas les candidats. Les candidats viennent des facultés et lorsqu'il n'y a pas de candidature dans la faculté alors qu'on a une place pour la faculté, les élections n'ont pas lieu. Donc tout vient de la faculté et c'est la précision que je voulais apporter. Je suis entièrement d'accord avec ce que le vice-recteur a mentionné tantôt.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 28.

Guihur : Simplement pour réagir au questionnement, ça m'a donné l'impression que l'ancienne question était qui fait partie tandis que la proposition actuelle est qui devrait faire partie au sens que le questionnement porte sur le fait que mes collègues en ingénierie puissent élire, avoir un mot à dire sur mes représentants de la Faculté d'administration et que c'est une petite gêne qui s'installe et qu'on aimerait bien, c'est là la proposition, on aimerait bien que le bureau, le comité revoie la question de qui devrait et non pas qui est. C'est ce que j'ai compris.

Président d'assemblée : Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je pense monsieur le proposeur vous avez eu la chance de donner votre réplique déjà donc je vais passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 24 oui 8 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Voilà, ça épuise le point 8.1

8.2 (7.2) Abolition de la Maîtrise ès arts en philosophie

Président d'assemblée : Je passe donc à 8.2 qui renvoie à 7.2 abolition de la maîtrise ès arts en philosophie. Numéro 41.

VRER : Merci monsieur le président. Oui je suis en mesure de confirmer que c'est à la réunion du 12 mai 2015, le conseil de la FESR a adopté une résolution pour l'abolition du programme de maîtrise en philosophie.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions là-dessus? Je n'en vois pas donc on passe au point suivant.

8.3 Autres

Président d'assemblée : 8.3 autres, avez-vous d'autres questions à poser sur le suivi qui aurait été donné à cette dernière assemblée? Je n'en vois pas donc ça épuise le point 8.

9. Rapports annuels des comités permanents du Sénat académique

9.1 Comité d'appel du Sénat académique

Président d'assemblée : Je passe au point 9 maintenant, les rapports annuels des comités permanents du Sénat académique donc tout ça est marqué réception, mais on s'est entendu déjà au Sénat que lorsqu'un rapport est présenté au Sénat, il est automatiquement reçu à moins que vous fassiez une proposition contraire, la réception est automatique. 9.1 Comité d'appel du Sénat académique. Madame Castonguay, allez-y.

Secrétaire générale : Le rapport du Comité d'appel au Sénat académique couvre la période du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2013. Alors le Comité d'appel s'est réuni à trois reprises, il y a eu trois audiences au cours de la dernière année. C'est souvent en début de semestre ou en fin de semestre, c'est le cas cette année, des questions surtout par rapport à des cas de fraude ou de plagiat et comme vous voyez, il y a plusieurs membres qui participent aux activités du Comité d'appel. On s'assure qu'il n'y a jamais de conflits d'intérêts, c'est très important ici. Alors je rappelle qu'ici le Comité d'appel dans son mandat examine tous les griefs que les étudiants pourraient avoir, ça peut être une révision de note, un cas de plagia, c'est souvent le cas ou des questions de stage, des questions d'admission et les gens procèdent sous forme d'audience avec des représentations devant le comité. La décision du Comité d'appel est une décision qui est finale, en d'autres mots, si l'étudiant n'est pas content à ce moment-là on se retrouve devant la Cour du banc de la reine. Donc ici, les membres qui ont siégé au cours de l'année, on les remercie énormément : Hector Adégbidi, Shawn Beaulieu, Paul-Émile Bourque, Andréa Cabajsky, Sébastien Deschênes, Guillaume Lanteigne, Blanca Navarro-Pardinas, Sid-Ahmed Selouani, Odette Snow qui a présidé certaines audiences. Alors trois griefs comme je disais, deux cet été au mois de mai. Il y a quand même une recommandation que l'on retient cette année la pratique de citation de textes à l'université devrait être normalisée et officialisée afin que la règle soit claire et qu'elle soit la même pour toutes et tous. Alors ici, c'est une question qui s'est posée lors d'une audience et qui vraiment a eu un impact sur la décision du comité par rapport au cas qu'il y avait devant eux et je pense que la RVD, je pense que ça revient à la RVD, d'examiner ceci dans la pratique de citation des textes. Vous savez, ça peut amener à une accusation de plagiat ou de fraude. Alors ça serait d'harmoniser ou de clarifier ou de rendre plus cohérentes les pratiques. Alors ça serait à retenir, c'est une recommandation que le comité va transmettre à la RVD, c'est pour information ici. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions à ce sujet? Je n'en vois pas donc on passe au point suivant.

9.2 Comité d'attestation d'études

Président d'assemblée : Comité d'attestation d'études, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors avant de commencer, j'aimerais attirer votre attention à la page 2 du document. Au tableau 2, vous avez dans la première colonne les facultés, vous avez la science de l'éducation vers la fin et dans la quatrième colonne 3^e cycle, vous avez le numéro 6 qui devrait se lire le numéro 5. Alors pour le 150 ça marche, mais c'était une petite erreur de transcription. Alors voilà pour le rapport du Comité d'attestation d'études, alors c'est le comité qui sanctionne les diplômes, c'est le dernier regard sur les diplômes avant l'attribution justement du grade comme tel, alors cette année, le comité a étudié, sanctionné 1 093 diplômes pendant ses réunions, il y a eu neuf réunions du comité, c'est un comité qui est quand même très actif et qui, je le mentionne, n'hésite pas à se réunir pour s'assurer que tous les étudiants puissent obtenir leurs diplômes le plus rapidement possible ça fait qu'il y a plusieurs petites réunions extraordinaires là-dedans. Au niveau du système de vérification des dossiers, on travaille de concert avec le registrariat qui fait un super de travail pour s'assurer des concordances entre le programme au répertoire et les cours suivis et c'est le dernier regard et vraiment on les remercie. Chaque année, je ne sais pas comment Valmont le fait, mais il le fait avec les adjointes administratives dans toutes les facultés et vraiment, félicitations à tous, les dossiers quand on les reçoit, sont très très bien montés. Alors voilà, le comité n'a pas chômé. Ceci amène de nombreuses données institutionnelles des tableaux qu'on prépare annuellement. Je ne veux pas passer à travers tous les tableaux, mais le premier en dit long. Le diplôme décerné en 2014-2015, si vous allez à la dernière colonne, on a la comparaison par campus ou 57 à Edmundston comparativement à 59, 963 à Moncton comparativement à 907 l'an dernier qui est une diminution un petit plus significative et à Shippagan, 73 comparé à 66 l'an passé. Donc voilà, ça nous donne le portrait global, si vous voulez, et par la suite dans les tableaux on voit la répartition par

faculté, par sigle, par campus et encore là, ça nous donne des bonnes indications. Il y a toujours les programmes qu'on appelle très performants ou qui vraiment diplôment très bien. C'est le cas à la Faculté d'administration en comptabilité et en finances alors ce sont des programmes qui fonctionnent très bien. À la Faculté des arts, le baccalauréat en travail social encore cette année 45 finissants/finissantes c'est assez intéressant et il y en a d'autres des diplômés, au-delà de 30 si vous voulez, le bacc en science infirmière 104, le bacc en science kinésiologie 42 diplômés et le diplôme en science de la santé 60. Alors ce sont les tops du top par rapport aux programmes qui fonctionnent très bien. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions à ce sujet? Numéro 37.

Beaulieu : Simplement quelques précisions. Dans le tableau 3 sur la répartition des diplômes par facultés et campus, je crois qu'on a repris les totaux de 2013-14 en bas donc 59, 907, 66, on devrait y retrouver 57, 963 et 73. Si on regarde le tableau 4 de la page 3 de la distribution des types de diplômes par campus, simplement préciser qu'à la maîtrise, c'est bien 126 et non un total de 101 puis on parle de 1 093 diplômes qui ont été décernés alors que lorsqu'on lit le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche à la page 6, on parle de 1 094 diplômes qui ont été décernés.

Secrétaire générale : J'ai vu ça en lisant les documents, probablement qu'il y a eu un étudiant qui a eu son diplôme au cours de l'année, c'est ce que je me suis dit, au cours de l'été puis le vice-recteur l'a ramassé, je n'ai pas cherché à comprendre. Merci pour la précision.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 25.

Lang : Dans le même esprit de la première remarque de madame la secrétaire, j'avais remarqué la différence entre le tableau 2 et le tableau 5 qui concerne la Faculté des sciences de l'éducation concernant la diplomation du doctorat, mais j'ai calculé aussi la maîtrise et à la dernière page au tableau 5, j'arrive à la somme de 17 au lieu de 18 et là ça va tout mélanger le total de 150; il y aurait peut-être lieu de vérifier un ou l'autre des tableaux. Si on calcule l'ensemble des maîtrises en éducation, ça fait 17 diplômés au lieu de 18.

Président d'assemblée : Merci. Je vous demanderais de parler aussi fort que possible parce que malheureusement on a de la difficulté à entendre. Il n'y a pas d'autres questions? Voilà donc ça épuise le point 9.2.

9.3 Comité des programmes

Président d'assemblée : Le point 9.3 maintenant, Comité des programmes. Je donne la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Alors le comité s'est rencontré à neuf reprises cette année. Vous avez au pied de la page 2 et au haut de la page 3 la composition du comité, les 12 membres qui ont siégé cette année et auxquels s'ajoutent la secrétaire générale et le registraire. Alors cette année, bien sûr, nous avons poursuivi nos travaux en ce qui concerne la reconfiguration des programmes. Vous avez au tableau 1 l'état de la situation par rapport à ce dossier. Ça avance, on est encouragé, on a à peu près 75 % du travail de fait dans la perspective du Sénat, un peu plus que ça quand même au niveau du CPR, mais au niveau du Sénat environ 75 % du travail est fait. Vous voyez selon les codes de couleur, ce qu'il nous reste à faire c'est principalement la reconfiguration des programmes de la Faculté des sciences de l'éducation. Ça va se faire en totalité cette année et on n'est pas mal convaincu qu'on aura terminé l'exercice de reconfiguration cette année et que tous les programmes de 1^{er} cycle auront été reconfigurés et déployés en septembre 2016 après environ une décennie de travail si je ne me trompe pas. Vous avez peut-être remarqué aussi que beaucoup des programmes de la Faculté des sciences sont reconfigurés, mais n'ont pas été déployés cet automne. Pour les membres du Sénat qui étaient ici récemment, vous vous rappelez que la problématique c'était qu'on veut s'assurer de déployer simultanément les programmes de la Faculté des sciences de l'éducation et des programmes de la Faculté des sciences parce qu'il y a plusieurs programmes qui ont des cours en commun alors c'est pour ça qu'on a retardé d'un an le déploiement des programmes de la Faculté des sciences, même si le travail de reconfiguration est terminé. Alors le tout va être déployé simultanément à l'automne 2016. Bien sûr, le Comité des programmes n'a pas seulement traité les dossiers de reconfiguration, vous avez au tableau 2 la liste des documents qui ont été étudiés cette année au CPR. La dernière colonne vous indique si le dossier est clôt donc traité ou s'il est encore en traitement. Alors on a étudié toutes sortes de choses qui relèvent par exemple de la création ou l'abolition ou des modifications de cours, des changements des règlements académiques, les critères d'admission, alors je n'entrerai pas dans les détails, mais je voudrais terminer en remerciant vraiment les membres du comité du CPR qui font un travail très rigoureux, c'est des gens patients qui lisent beaucoup de documents et puis j'ai beaucoup apprécié le travail qui a été fait cette année. C'est tout.

Président d'assemblée : Merci. Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

9.4 Conseil de la langue française

Président d'assemblée : Le point suivant c'est le Conseil de la langue française. Monsieur Théberge.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Évidemment, je ne suis pas le président du Conseil de la langue française, Mme Blain n'est plus maintenant au Sénat académique et on devra la remplacer plus tard durant cette réunion. Tout simplement vous rappeler que les membres du comité étaient Mme Blain, Mme Carole Boucher qui représentait Shippagan, Marc Basque, Edmundston, Éric Hervet à Moncton et Georges Semedo Cabral représentant étudiant. Si on regarde le rapport, on constate qu'évidemment le rôle du Conseil de la langue française est toujours d'assurer que les normes linguistiques de l'université soient respectées et on assure toujours une qualité de la langue française sur les campus. Bien sûr, le défi est toujours le même en milieu minoritaire, c'est essentiellement l'apprentissage de la langue est une responsabilité partagée par tout le monde et de fait, l'année passée on a adopté des nouvelles normes linguistiques qui pourraient mener à une meilleure utilisation du centre d'aide en français. Donc encore une fois, le défi c'est la qualité de la langue, c'est l'affaire de tous et on en est tous responsables et puis ce conseil joue un rôle fondamental à l'Université de Moncton. C'est le rapport que Mme Blain nous a soumis.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Ça épuise le point 9. Je vous signale qu'on a habituellement une pause vers 10 h 15 donc c'est à venir.

10. Rapport annuel du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Président d'assemblée : Le point 10, rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Nous avons une présentation PowerPoint qui sera d'environ 30 minutes qu'on m'a dit. Allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2014-2015 du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche donc voici le plan de ce qui sera traité. Outre une petite introduction, on va parler un peu des activités relatives à l'enseignement, bien sûr, les activités relatives à la recherche. Il y a beaucoup de services et de bureaux qui relèvent du vice-rectorat ou qui font un travail important pour appuyer l'enseignement à la recherche, on en glissera quelques mots et finalement on parlera de quelques-unes des principales priorités pour l'année qui vient. Le but de mon rapport annuel, c'est vraiment de dresser un tableau sommaire des activités relatives à l'enseignement et à la recherche et j'insiste sur le tableau sommaire, c'est-à-dire que ce n'est pas une liste exhaustive de tout ce qui se fait en termes de recherche et d'enseignement à l'Université de Moncton, ça serait absolument impossible, on n'a pas suffisamment de temps, même au niveau de mon rapport écrit alors je ne voudrais pas que des gens soient offusqués ou des entités ou des unités soient offusqués parce que je ne mentionne pas certaines des choses qui ont été faites au sein de leurs entités. Ceci étant dit, toutes les unités qui relèvent du vice-rectorat ont soumis un rapport annuel puis je vous encourage à les consulter, ils se trouvent à cette adresse ici; il y en a plus d'une quarantaine de rapports que vous pouvez trouver à cette adresse. Alors vous êtes en mesure de comprendre qu'il y a énormément de dossiers qui relèvent du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche donc ça serait impossible de les traiter adéquatement sans l'appui vraiment indéfectible de mes deux plus proches collaborateurs et je veux les remercier publiquement ce matin, Lise Dubois, vice-rectrice à la recherche, merci Lise. Jean-François là-bas, merci beaucoup, vice-recteur à l'enseignement et regardez le titre de Jean-François, il s'est allongé récemment. Il est maintenant vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales. Alors il faut savoir que les affaires professorales relèvent dorénavant du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et c'est Jean-François qui va prendre en charge le dossier appuyé de Diane Savoie. Alors j'en profite pour vous demander votre collaboration pendant cette période de transition et je veux aussi prendre l'occasion pour remercier Zénon Chiasson qui a fait un travail remarquable puis je veux aussi le remercier parce qu'il a été assez gentil pour accepter de nous appuyer durant cette phase de transition. Vous êtes en mesure de réaliser que c'est quand même un dossier assez substantiel les affaires professorales. Alors partie 1, parlons un peu des activités relatives à l'enseignement, on va dire quelques mots sur l'évolution de la population étudiante, le corps professoral et aussi les programmes et les cours. Alors vous allez voir un certain nombre de tableaux de cette nature dans les prochaines diapositives. Juste un mot pour signaler le fait que lorsque vous voyez des nombres entre crochets, ça veut tout simplement dire qu'ils ne sont pas pris en compte dans les totaux qu'on voit au bas du tableau parce qu'ils sont déjà comptabilisés; par exemple on voit 606 au niveau de la FESR, au niveau du nombre d'étudiants 14-15 entre crochets, ça veut dire que ces étudiants-là sont comptabilisés au sein des facultés donc on évite comme ça des erreurs. Alors je pense que je ne vous apprend rien en disant qu'il y a eu une baisse des inscriptions cette année, elle est de l'ordre de 7 % et on avait eu une baisse l'an passé aussi. C'est la Faculté des sciences de l'éducation qui a subi la baisse la plus sévère à 16 %, en fait, sur l'évolution des cinq dernières années, c'est 39 % de baisse au sein de la Faculté des sciences de l'éducation. À l'éducation permanente, on a une baisse de 12 % des étudiants. J'insiste ici sur le fait que c'est évidemment pour la formation créditée, il y a tout un champ de l'éducation permanente qui concerne la formation non créditée et il n'en est pas du tout question dans ma présentation ce matin. Alors ce n'est pas étonnant que la baisse de l'éducation permanente, c'est sûr qu'elle est en relation avec la baisse générale qu'on observe dans nos programmes universitaires puisqu'il y a plusieurs cours à temps partiel, particulièrement à la session de printemps-été on a vu une baisse importante. Il y a aussi des changements au niveau des régimes coopératifs, il y a eu de resserrements qui font en sorte que compte tenu du fait que les stages c'est surtout au printemps-été, il

semble que certaines unités acceptent moins le fait qu'on puisse suivre des cours pendant la période printemps-été alors ça eu un impact négatif sur les inscriptions à l'éducation permanente. Ceci étant dit, c'est important de mentionner le fait qu'il y a un virage important qui est en train de se faire à l'éducation permanente, un virage numérique pour augmenter la formation en ligne; actuellement c'est environ le tiers des cours crédités qui sont en ligne à l'éducation permanente, on veut mettre l'emphase sur ça dans le futur pour sortir de la dynamique démographique négative locale pour aller chercher une clientèle qui est beaucoup plus large. On a de bons espoirs qu'on va pouvoir changer la tendance grâce à l'augmentation des cours offerts en ligne à l'éducation permanente. Il y a deux facultés ici qui ont eu une augmentation, une légère à la Faculté des sciences, en droit les nombres sont impressionnants, mais il faut être prudent ici puisque ce sont des valeurs absolues qui sont quand même petites alors il faut faire attention dans l'interprétation des pourcentages qu'on voit une augmentation de 21 %, soyons prudents, restons optimistes, c'est quand même une pente positive puis on va continuer à travailler dans ce sens-là. Pour ce qui est de la population étudiante internationale, elle se situe à l'Université de Moncton pour l'ensemble du réseau à 19 % ce qui est à peu près similaire à l'année précédente. Vous voyez ici la répartition au sein de chacun de nos trois campus, 20 % au campus de Moncton et environ 10 % à l'UMCE et l'UMCS. Nos étudiants internationaux proviennent d'environ 35 pays, j'ai mis ici le palmarès des 12 pays d'où proviennent la majorité de nos étudiants internationaux. Plusieurs d'entre vous savent que nos étudiants et étudiantes internationaux sont intéressés à un éventail restreint de programmes, alors si on regarde ici à la Faculté d'administration, on est à 46 % de nos étudiants qui sont issus de l'international. Faculté d'ingénierie on est à 37 % et donc si on considère les sciences sociales à l'exclusion de la sociologie, on voit qu'il y a une très très grande concentration d'étudiants internationaux; 58 % en science politique, 73 % en économie, administration publique c'est la moitié de nos étudiants qui sont issus de l'international. Une tendance récente intéressante qu'on voit aussi c'est un attrait de plus en plus grand des programmes coopératifs pour les étudiants internationaux. Cette année, 45 % des nouvelles admissions dans les programmes à régime coopératif sont issus de l'international. Pour ce qui est de la population étudiante aux cycles supérieurs, on a encore comme la population générale on a une baisse, elle est moins prononcée la baisse, elle est de l'ordre de 4 %. J'ai mis ici un tableau qui nous montre l'évolution des inscriptions à temps plein parce qu'il y a une note positive ici, on a une légère hausse dans nos inscriptions à temps plein aux cycles supérieurs. Alors je pense qu'il faut qu'on fasse davantage d'efforts pour aller recruter au niveau des cycles supérieurs. J'ai ici identifié certaines stratégies qui ont été mises en place pour augmenter la participation aux études de 2^e et 3^e cycles. Il y a un nouveau plan de recrutement qui a été mis en place, les programmes de bourses se sont beaucoup améliorés depuis quelques années. Vous savez que depuis quelques années on a un recruteur qui est affecté spécifiquement aux cycles supérieurs et je veux aussi insister sur le fait qu'on ne peut pas juste mettre la responsabilité sur le recrutement. C'est vraiment une équation dans laquelle il y a deux variables et la deuxième variable c'est notre capacité d'accueil. Il faut vraiment qu'on travaille ensemble à développer de nouveaux programmes des cycles supérieurs pour augmenter notre capacité d'accueil. Ici j'ai mis la photo de Mme Tania Arsenault qui est notre toute première diplômée, première docteure au doctorat en science de la vie. Alors c'est un doctorat qui a été créé il y a quatre ans et là on voit apparaître nos premiers diplômés. Vous voyez à sa gauche le professeur Martin Fillion qui est son directeur de thèse. Alors on me dit, je crois que c'est une quinzaine d'étudiants qui sont présentement inscrits au doctorat en science de la vie alors c'est un bel exemple d'un effort qui a été fait pour augmenter notre capacité d'accueil et dans le futur, on va voir les conséquences de ça sur la participation aux cycles supérieurs. Alors gardons à l'esprit que ce n'est pas juste un fardeau qui relève des gens qui doivent faire du recrutement, nous devons aussi nous assurer qu'on est en mesure d'offrir des programmes qui sont pertinents et qui répondent aux besoins aussi. En ce qui concerne le corps professoral, vous avez les données ici pour le corps professoral régulier et temporaire, pas vraiment de changements au niveau du corps professoral régulier, différence de 1 %. Il y a eu une diminution de 7 % en ce qui concerne le corps professoral temporaire. Je ne peux pas passer sous silence ce fait que le professeur Donald Savoie s'est mérité un ___ 2015. Vous savez, au Canada, on a tendance à dire que ces prix-là ce sont nos prix Nobel canadiens en quelque sorte alors c'est vraiment remarquable. J'ai mis les noms des quatre autres récipiendaires ainsi que leurs universités d'affiliation et quand on regarde ça, on voit l'Université Western, UBC, McGill et l'Université d'Alberta alors vous voyez qu'on est en très bonne compagnie et c'est tout à l'honneur du professeur Savoie et vraiment c'est quelque chose qui rayonne très positivement pour notre université. Je veux aussi mentionner le fait que le prix d'excellence en enseignement cette année a été accordé à Micheline Durepos du Département d'études françaises au secteur langues et je profite de l'occasion pour mentionner aussi que pour répondre à un objectif de notre plan stratégique, on travaille à développer d'autres prix d'excellence en enseignement qui visent des sphères plus spécifiques en enseignement pour vraiment reconnaître le travail remarquable que font plusieurs des membres du corps professoral. Alors on devrait être en mesure de présenter quelque chose aux instances pendant l'année 15-16 au sujet de ces nouveaux prix qui vont s'ajouter à celui-ci. Une dernière chose que je veux dire en ce qui concerne le corps professoral c'est que je suis sûr que plusieurs d'entre vous ont remarqué que grâce aux efforts du service des communications et des affaires publiques et du marketing, on a maintenant un répertoire des expertes et des experts à l'intention des médias. L'intention ici c'est vraiment que nos médias locaux ou même nationaux soient conscients des expertises qu'on a au sein du corps professoral alors c'est un outil qui est très efficace pour que les gens sachent qui sont nos experts et nos expertes. S'il y a des membres du corps professoral ici ou parmi vos collègues qui voudraient être présents dans cette banque de données et qu'ils n'y sont pas, il s'agit tout simplement de communiquer avec le service des communications qui va se faire un plaisir d'ajouter ces expertises au sein de notre banque. Les programmes et les cours. Alors dans ce tableau, vous voyez dans la colonne de gauche les six nouveaux programmes qui ont été adoptés cette

année. Un programme de doctorat en sciences appliquées, un programme de maîtrise en gestion, un programme de baccalauréat régime coopératif et trois mineures et rappelez-vous que la mineure en allemand se complète en partie en Allemagne pour 9 crédits. Alors il y a quelques minutes j'ai parlé de l'importance d'accroître notre capacité d'accueil alors voici des exemples concrets des efforts qu'on fait pour augmenter notre capacité d'accueil aux cycles supérieurs. Vous savez que dans notre plan stratégique, l'apprentissage expérientiel est important alors les régimes coopératifs sont à la base de cette expérience-là, on les voit ici. Pour ce qui est de la colonne de droite, vous avez les programmes qui ont été abolis, ce sont les trois premiers de la liste : maîtrise ès arts en philosophie, certificat en gérontologie, certificat en sécurité et hygiène au travail et les trois derniers programmes de la liste sont suspendus pour une période de deux ans parce qu'ils retiennent essentiellement zéro inscription, alors peut-être qu'ils seront abolis dans le futur, on verra. Le point que je veux faire par cette diapositive numéro 12 c'est vraiment qu'on travaille à modifier nos programmes d'études pour les rendre plus pertinents et au diapason des besoins de notre communauté et aussi des expertises qu'on a ici à l'université. Il y a beaucoup d'autres choses qu'on pourrait dire en ce qui concerne les programmes d'études; peut-être pour le bénéfice des nouveaux membres du Sénat, on a récemment adopté une passerelle qui permet à des infirmières et infirmiers praticiens auxiliaires du Nouveau-Brunswick d'accéder directement, indirectement la troisième année du programme de baccalauréat en science infirmière s'ils font un ensemble de 26 crédits qui constituent cette passerelle-là donc ça permet d'avoir une porte d'entrée intéressante pour nos programmes de science infirmière. La majeure en criminologie au fond j'aurais quasiment pu la mettre dans le tableau de la diapositive précédente parce qu'effectivement, technique ce n'est pas un nouveau programme, mais on l'a reconfiguré cette année et il n'avait jamais été offert, il a été déployé pour l'automne 2015 et on me dit que c'est déjà extrêmement populaire, apparemment on est à au-dessus d'une quarantaine d'inscriptions en dépit du fait qu'on a fait pratiquement zéro publicité. Alors voici un autre exemple d'un changement à notre programmation qui a un impact positif sur nos inscriptions. Le baccalauréat d'études individualisées est également intéressant puisqu'il est offert en totalité au sein des trois campus et qui permet de répondre à des besoins pour des personnes qui ont des parcours universitaires atypiques élagage de cours non offerts alors tout à l'heure dans le rapport du Comité des programmes, je l'ai pas fait mention, mais vous avez peut-être lu que cette année le Comité des programmes a créé 50 nouveaux cours, mais il en a supprimé 102. Alors ça c'est l'exercice d'élagage qui a eu lieu pour faire en sorte que nos répertoires reflètent vraiment la réalité de ce qu'on offre comme programme alors des cours qui n'étaient plus offerts depuis plusieurs années et qui ne semblaient pas intéresser les membres du corps professoral ont été supprimés, si bien qu'on a 52 cours de moins cette année dans nos répertoires, mais je pense que c'est une bonne chose, ça fait en sorte que nos répertoires reflètent davantage la réalité de qui nous sommes. Il y a eu plusieurs changements au calendrier universitaire comme vous le savez, je pense qu'un des plus importants en termes de programmation c'est que les cours vont commencer une semaine plus tard à la session de janvier à partir de cette année pour entre autres faire en sorte qu'il y aura beaucoup moins de difficultés pour nos étudiants internationaux. Il y a une foule de modifications à des règlements qui sont faits, vous en verrez d'autres un peu plus tard dans cette réunion du Sénat. Ici vous avez un tableau qui vous montre pour l'année 14-15 par rapport aux années précédentes le nombre de crédits offerts ainsi que les nombres de crédits étudiants. Alors le nombre de crédits offerts a diminué de 3 % cette année. Il n'y a pas vraiment de constance au sein des facultés, certaines facultés ont offert un peu plus de crédits, d'autres en ont offert un peu moins. Pour ce qui est des crédits étudiants, on a une baisse de 8 %, ce n'est pas étonnant puisque vu qu'on a moins d'étudiants globalement à l'université, ça entraîne forcément une baisse du nombre de crédits étudiants. Essentiellement, ce que ça donne cette statistique-là, c'est un reflet du fait qu'il y a moins d'étudiants dans nos salles de cours, c'est aussi simple que ça. Les crédits enseignés par des chargés de cours, on a une baisse ici de 14 % cette année sauf en droit où on a eu une légère augmentation aussi à la Faculté d'administration. Comme toujours, vous voyez que c'est en art et en sciences sociales qu'on fait de loin le plus appel à des chargés de cours. Passons maintenant à la partie 2 de mon rapport en ce qui concerne les activités relatives à la recherche. On a ici des bonnes nouvelles. Si on regarde ce tableau-ci en ce qui concerne le financement de la recherche en milliers de dollars, vous avez dans ce tableau-là les données qui proviennent des grands conseils comme le CRSNG, CRSH, IRSC et autres revenus. Quand on parle autres revenus on parle d'organismes comme la fondation d'innovation Nouveau-Brunswick ou Société canadienne du cancer donc différents organismes provinciaux ou nationaux qui financent la recherche, mais qui ne font pas partie des grands conseils. Alors on a vu ici une belle augmentation, 22 % d'augmentation au niveau du financement obtenu par les grands conseils. Faut dire que l'année 13-14 est un peu faible, mais même si on la compare à l'année 12-13, on voit qu'il y a quand même une augmentation au niveau du financement obtenu par les grands conseils. En ce qui concerne les autres sources de revenus, 24 % d'augmentation ça aussi c'est excellent, si bien qu'au total, c'est 23 % d'augmentation qu'on a obtenu au niveau du financement à la recherche à l'Université de Moncton. Je me dois ici de souligner absolument la performance de notre Faculté des sciences. Si vous regardez ces nombres-là, vous voyez qu'il y a 4,5 millions de dollars des subventions obtenues par l'Université de Moncton provient du corps professoral de la Faculté des sciences. C'est la moitié du financement total obtenu par l'université. Alors il faut vraiment féliciter le travail qui a été fait de ce côté-là. En même temps, ça nous dit qu'il nous reste des efforts à faire pour augmenter notre performance au niveau des autres entités en dépit du fait qu'il se fait déjà des travaux intéressants de ce côté-là, la FESR est tout à fait consciente de ça et puis il y a beaucoup de choses qui se font en termes d'ateliers, de rédactions, de demandes de subvention. Le bureau de soutien à l'innovation appuie aussi des rédactions de demandes de subvention dans des domaines où le potentiel appliqué est plus grand alors il y a beaucoup de choses qu'on fait, mais il nous reste encore, on le constate, du travail à faire pour améliorer le financement à la recherche à l'Université de Moncton. Ceci étant dit, je pense que cette diapositive numéro 17 est quelque chose de très

positif pour ce qui s'est passé en 14-15. Au chapitre de la diffusion et de la recherche, ici c'est un tableau qui nous montre uniquement les articles arbitrés. Je conviens du fait que ce n'est pas la seule façon de diffuser de la recherche donc c'est une façon qui est facile à quantifier, alors on a une baisse cette année d'environ 4 % au chapitre de la diffusion et de la recherche. C'est un peu dommage, par contre, je m'empresse de dire que les données que je vous ai présentées aux diapositives précédentes qui montrent qu'on a un accroissement significatif du financement de la recherche cette année, alors je pense qu'on est en droit de s'attendre que dans les quelques prochaines années, ça va se traduire par une augmentation au niveau de la diffusion de la recherche. Regardez ce nombre, 66, campus de Shippagan. Alors si on considère la taille du campus de Shippagan puis on regarde diffusion de la recherche puis on compare ça aux autres entités de l'université, il faut lever notre chapeau à ce qui se fait à Shippagan. Ces gens-là sont très actifs en termes d'activités scientifiques en dépit de la taille et des défis auxquels ils font face. Les centres. Alors on a ici la liste des huit centres de recherche. On n'a malheureusement pas le temps de passer à travers alors je vous encourage à lire les rapports annuels de tous ces centres. Je vais peut-être prendre un seul exemple ce matin pour vous donner un aperçu de ce qui se passe au sein de ces centres de recherche. Évidemment, comme le nom le dit, des centres de recherche ont la responsabilité de mener des recherches et de diffuser des connaissances scientifiques dans des domaines particuliers; les centres relèvent en général de facultés, mais nos centres de recherche ici aussi sont impliqués dans des activités en termes de diffusion de connaissances au sein de la communauté. Alors je prends ici l'exemple du Centre Assomption de recherche et de développement en entrepreneuriat. Alors pendant l'année qui vient de s'écouler, ce centre-là qui est dirigé par Mme Pauline Roy, a obtenu une subvention, entre autres, grâce à l'appui du Bureau de soutien à l'innovation, une subvention pluriannuelle de l'APÉCA, une subvention de trois ans pour mettre en place un programme qui s'appelle « Synergiste » et ce programme-là qu'est-ce que ça fait, l'idée est très très simple, on veut accroître les chances de réussite commerciale pour des idées innovantes qui sont issues de la communauté des affaires francophones en utilisant l'expertise de notre corps professoral à la Faculté d'administration. Alors c'est vraiment un programme très intéressant où ce que font les membres de notre corps professoral permet d'accroître l'expertise pour des gens qui ont des idées innovantes au sein de la communauté d'affaires pour les aider à commercialiser ces idées innovantes. Et la beauté d'un tel programme c'est que ça joue aussi dans l'autre direction, c'est que ça permet à nos étudiants, particulièrement ceux qui sont inscrits au programme de MBA, d'avoir une expérience pratique, comment ça se passe en milieu industriel et au commercial et comment qu'on peut faire pour appuyer ces gens-là. Le ___ aussi cette année il s'est donné un nouveau plan stratégique pour mieux cibler ses efforts dans ses années futures. Et puis ils sont aussi impliqués dans toutes sortes d'activités de type ateliers, tables rondes, réseautage, conférences donc pour élargir un plus large public possible les activités et les expertises qu'ils sont en mesure d'offrir. Comme j'ai dit tout à l'heure, je vous encourage de lire les rapports des autres centres qui vont vous donner un bon aperçu de ce qui s'est fait et quels sont leurs objectifs pour l'année 15-16. Les chaires de recherche. On en a 12 actuellement à l'Université de Moncton, vous avez la liste ici sous les yeux. Nous avons cinq chaires de recherche du Canada et sept chaires de recherche qui sont parrainées par différents organismes provinciaux et nationaux. Alors toutes nos chaires de recherche du Canada sont de niveau 2 sauf la première qui est celle du professeur Donald Savoie qui est une chaire de niveau 1. La toute dernière chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires, c'est la plus récente, elle en est à sa première année. Et vous avez la liste des sept autres chaires qui sont parrainées par différents organismes. Peut-être deux commentaires pour les deux dernières de la liste. Vous voyez la chaire de recherche K.C. Irving en sciences de l'environnement et développement durable, nous avons relancé un concours cet hiver, malheureusement ça n'a pas été fructueux donc la chaire n'est pas comblée actuellement, mais on va revenir à la charge pour tenter de trouver le ou la titulaire optimal pour cette chaire de recherche. Et la dernière qu'on a ici c'est la toute nouvelle chaire de recherche interdisciplinaire à l'Université de Moncton Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick en santé mentale des enfants et des jeunes. C'est une toute nouvelle chaire qui est la résultante d'un partenariat entre quatre organismes et puis le concours il est ouvert, maintenant, je crois que la date d'échéance de réception des candidatures c'est fin septembre, je crois, et puis l'intention c'est vraiment de lancer la chaire en janvier 2016. Moi je dis toujours que les chaires de recherche, je sais que c'est un peu cliché, mais ce sont les moteurs de la recherche au sein de l'université puis particulièrement au sein de l'Université de Moncton. Alors c'est extrêmement important qu'on ait des chaires de recherche puis qu'on travaille à en avoir davantage, d'ailleurs on a des beaux projets en chantier pour ajouter des chaires au cours des prochaines années. Les chaires de recherche sont très très efficaces pour dynamiser la recherche puis permettez-moi de terminer en donnant deux exemples. Prenons ici la chaire de recherche en innovation du Nouveau-Brunswick en bioscience du professeur Marc Surette et la chaire de recherche de la Société canadienne du cancer de la professeure Sandra Turcotte. Dans les laboratoires de Marc Surette, il y a actuellement 11 étudiants qui travaillent. Dans les laboratoires de la professeure Turcotte, il y a 14 étudiants actuellement qui travaillent aux trois cycles incluant le 1^{er} cycle et rappelez-vous que dans notre plan stratégique, c'est une de nos priorités d'impliquer davantage les étudiants du 1^{er} cycle au niveau de la recherche. Alors seulement ces deux chaires de recherche, c'est 25 étudiants et étudiantes des trois cycles qui sont impliqués alors vous voyez à quel point ça l'a un effet dynamisant du travail que peut faire une chaire de recherche. Et là je passe au silence les subventions de recherche que ces gens-là peuvent obtenir avec la notoriété acquise grâce à la chaire. Alors tout ça pour vous dire qu'on va vraiment continuer à faire des efforts pour augmenter le nombre de chaires de recherche à l'Université de Moncton. Les instituts, alors vous avez la liste des trois instituts. On n'a absolument pas le temps de voir tout ça en détail, je vous encourage encore une fois à regarder les rapports annuels des instituts, mais je me dois de parler quand même pendant quelques minutes de l'institut d'études acadiennes. Cette année, l'institut d'études acadiennes a vécu des

transformations profondes. Le recteur, le VRER et M. Gino LeBlanc de revoir tout le dossier des études acadiennes à l'Université de Moncton, alors le travail a été fait, nous avons rédigé un rapport et je dois dire que le premier constat qu'on a fait c'est qu'il se fait déjà beaucoup beaucoup de choses en études acadiennes à l'Université de Moncton. Le problème c'est qu'il nous semblait qu'il n'y a pas vraiment de vision globale quant aux efforts qui sont faits. Alors vraiment le mot clé du rapport que nous avons remis au recteur c'est le mot fédérer, c'est-à-dire de fédérer les efforts qui sont faits dans le domaine des études acadiennes, et puis je pense que la principale conclusion de notre rapport c'est qu'on a voulu recentrer l'institut d'études acadiennes au cœur des études acadiennes à l'Université de Moncton. Alors ça, ça se traduit par un certain nombre de changements importants qui ont eu lieu cette année. Un de ces changements-là c'est que nous avons nommé une direction scientifique qui est issue du corps professoral, vous voyez le nom ici, c'est un professeur d'histoire Gregory Kennedy qui a été nommé pour une période de trois ans directeur scientifique. Une autre chose qu'on a faite c'est qu'on a créé un conseil des études acadiennes qui est un groupe d'une douzaine de personnes qui sont issues de différents milieux du corps professoral et des instituts, centres de recherche qui ont des intérêts dans le domaine des études acadiennes et aussi une représentation de la communauté acadienne au sein de ce conseil, et comme le dit le nom c'est un conseil, ça l'a pour but de conseiller la direction scientifique. On a déménagé l'institut d'études acadiennes, ils ne sont plus à la maison Massey, mais bel et bien maintenant au Centre d'études acadiennes Anselme Chiasson, on a fait des réaménagements physiques, on a donné du support administratif à l'institut et en dépit de tous ces changements, de cette tornade qu'a vécu l'institut cette année, le travail s'est poursuivi, il y a trois livres qui ont été publiés, la biographie du Père Clément Cormier se poursuit, elle va être terminée au premier trimestre 2016 et la nouvelle direction scientifique a déjà mis sur pied plusieurs activités, programmes, exercices. Je vous donne peut-être seulement deux exemples, il y a une bourse de stage postdoctorale qui a été mise sur pied et à ce qu'on me dit, la stagiaire va commencer début septembre, je crois, à travailler dans le domaine des études acadiennes ici à l'Université de Moncton. On a aussi l'intention de mettre en place un prix pour le 1^{er} cycle dans le domaine des études acadiennes donc le meilleur travail, ou dissertation ou meilleure activité étudiante au 1^{er} cycle dans le domaine des études acadiennes et je sais aussi qu'il y a une réflexion qui a été entreprise pour le développement d'une subvention stratégique de recherche ciblée pour les études acadiennes. Bref, tout ça pour vous dire qu'il s'est passé beaucoup de choses cette année et je suis très très optimiste quant à l'orientation que prend notre institut pour les années futures afin qu'on puisse rencontrer le mandat que nous a donné le recteur de vraiment faire en sorte que l'Université de Moncton, c'est la place pour les études acadiennes. Partie 3 du rapport, les services et les bureaux rattachés au VRER, c'est ça, il y en a une longue liste, neuf services, bureaux et autres. On n'a sûrement pas le temps de passer à travers tout ça, je vous encourage de lire les rapports. Il y en a peut-être juste deux sur lesquels j'aimerais dire quelques mots. Le Bureau de l'enseignement coopératif, il faut savoir que nous avons 19 programmes coopératifs cette année, l'an passé en fait à l'Université de Moncton et comme on vient de le voir il y a quelques minutes, il y a un vingtième qui va s'ajouter dans le domaine du management. Alors la principale mission du bureau c'est de trouver des milieux de stage de qualité pour nos étudiants et nos étudiantes. Ce qu'on me dit c'est que cette année, ça été particulièrement difficile à ce chapitre parce que comme vous le savez, la situation économique de la province n'est pas très favorable alors ce que ça fait c'est que les employeurs et même au sein de la fonction publique et parapublique, on a tendance à vouloir recevoir moins de stagiaires. N'oubliez pas que ce sont des stages rémunérés dont on parle ici. Alors c'est vraiment un grand défi qu'a le Bureau d'enseignement coopératif de toujours être à la recherche des meilleurs lieux de stage pour nos étudiants et étudiantes. Cette année, il y a quand même eu 172 dossiers qui ont été traités, ce n'est pas rien. Tout à l'heure je vous ai dit que de plus en plus d'étudiants internationaux s'intéressent aux programmes à régime coopératif alors le BEC nous fait part du fait que ça soulève, faut pas se le cacher, des défis parce qu'on veut s'assurer que l'arrimage est optimal entre les sites de stages et nos étudiants/étudiantes alors il y a un élément parfois culturel qui nécessite un encadrement plus serré. Alors il faut s'attendre à ce que dans le futur ce soit la nouvelle réalité avec laquelle devra transiger le BEC. Pour l'année 15-16 vraiment les objectifs sont de justement mieux encadrer nos étudiants et aussi toujours chercher les meilleurs sites de stages possibles en dépit des contraintes auxquelles on fait face au Nouveau-Brunswick. Le registrariat, qu'est-ce qu'on peut dire au sujet du registrariat. On pourrait dire beaucoup de choses, mais je voudrais peut-être mentionner deux ou trois choses de ce qui se passe au registrariat. Cette année, l'outil de production du rapport **Argose** a été mis sur pied, ça été lancé en fait, parce qu'il existe déjà depuis un bout de temps, mais il a été rendu disponible aux facultés et à l'équipe de direction. Ça peut paraître assez technique tout ça, mais c'est très important comme outil pour aller puiser des données dans notre base de données **Socrate** pour générer des rapports statistiques. Alors en développant cet outil-là ce que ça fait c'est que ça donne plus d'autonomie aux facultés et à l'équipe de direction et ça permet de libérer un peu ces gens-là qui sont très très occupés par ailleurs à traiter une multitude de dossiers. Vous avez sûrement remarqué qu'on a fermé le comptoir de service, donc à partir du 1^{er} juillet 2015, il n'y a plus de comptoir de service au registrariat alors on fait davantage appel au service en ligne; on veut que nos étudiants/étudiantes aillent en ligne pour la majorité de leurs besoins et aussi on fait appel davantage au comptoir de service qui est situé au centre étudiant. Il y a toute une logistique qui a entouré cette réorganisation, on va voir comment ça va cette année et puis on va continuer à s'ajuster en conséquence. Un autre dossier important qui a piloté le registrariat c'est la question du frais d'études de demande d'admission. Il y a quelques années le frais d'études de demande d'admission a été éliminé et la conséquence a été catastrophique dans le sens où le registrariat et la Faculté des études supérieures et de la recherche ont été inondés de demandes d'admission souvent frivoles. Ce que ça fait c'est que ça nécessite beaucoup d'énergie de la part de ces gens-là alors le registrariat a piloté le dossier de réintroduction d'un frais d'études de 60 dollars ce qui va avoir un effet modérateur substantiel sur les demandes d'admission frivoles.

On en a profité aussi pour revoir les formulaires électroniques de demandes d'admission. Le registrariat, comme toujours, a été impliqué évidemment dans toutes sortes de changements au niveau des règlements, travail qui se fait de pair avec la RVD et pour l'année qui vient, il est question de développer une politique sur le dossier étudiant qui est vraiment rendu nécessaire à cause de la loi sur l'accès à l'information et la protection du renseignement personnel alors il y a du travail qu'on doit faire de ce côté-là. Les objectifs prioritaires pour 15-16, le premier c'est la planification académique. J'ai déjà fait le tour de presque toutes les assemblées facultaires sauf une que je vais rencontrer bientôt. Alors la planification académique, le but de cette activité-là, de cet exercice, de cette action qui est prévue dans notre plan stratégique c'est de déterminer quelles sont les orientations académiques prioritaires que veut se donner l'université au cours des prochaines années. On parle ici d'un éventail de 5 à 10 ans. On ne fait pas ça parce qu'on s'ennuie et qu'on n'a rien à faire au bureau du VRER, on fait ça parce que c'est un mandat qu'on reçoit carrément qui provient du plan stratégique puis je vous rappelle que même si on n'avait pas de plan stratégique, c'est carrément écrit noir sur blanc dans les responsabilités du Comité conjoint de la planification de procéder à une planification académique. Alors on a commencé le travail, c'est un travail qui se fait au sein de chacune des facultés et les doyens/doyennes vont remettre au VRER à la fin de cette année, l'année calendrier en décembre 2015, le rapport de planification académique. De là, le VRER va rédiger un rapport qui sera remis au Comité conjoint de la planification en 2016 et ce comité-là va remettre un rapport au Sénat et au Conseil des gouverneurs afin qu'on sache mieux où est-ce qu'on veut aller en tant qu'université en termes de programmation. Alors vraiment c'est quoi la planification académique, ça consiste tout simplement, c'est une grosse chose, mais fondamentalement c'est simple, c'est de revoir la pertinence de tous nos programmes d'études. Alors c'est sûr que lorsqu'on fait quelque chose du genre, on travaille sur la base de variables, vous n'avez pas besoin de regarder tout ça, mais le point que je veux faire ici c'est que les variables qu'on prend en considération lorsqu'on veut évaluer la pertinence de nos programmes où est-ce qu'on veut mettre des ressources nouvelles, où est-ce qu'on veut changer les ressources, il faut que ça soit des variables qui soient issues de notre plan stratégique. Alors ici j'ai mis quelques exemples d'objectifs du plan stratégique qu'on doit forcément prendre en considération lorsqu'on procède à une planification académique. Bien sûr, des choses comme l'interdisciplinarité ou la multidisciplinarité ou l'importance des cycles supérieurs ou l'apprentissage expérientiel, tout ça ce sont des variables qu'on utilise pour analyser la pertinence de nos programmes. Bien sûr, il faut aussi considérer les variables comme les contraintes financières de l'université. L'exercice de planification académique, ce n'est pas du tout une liste d'épicerie dans laquelle on dit on aimerait ça avoir le programme X ou Y, pas du tout, ça s'effectue dans un cadre très particulier que je n'ai pas besoin de vous décrire ici la situation financière de l'Université de Moncton et le deuxième cadre c'est vraiment ça ici la planification stratégique. Deuxième dossier majeur, c'est la gestion stratégique des effectifs étudiants. Alors on veut s'assurer que la qualité de la relation entre les étudiants et les étudiantes de l'université soit uniformément excellente. De l'admission, même avant ça du recrutement jusqu'à la diplomation et même après, il faut absolument que nos étudiants et nos étudiantes vivent une expérience de qualité. C'est le genre de chose qui est facile à faire, mais qui va nécessiter beaucoup de changements dans nos façons de faire. Alors il faut qu'on revoie nos processus administratifs, nos services, nos programmes, nos attitudes pour nous assurer qu'il y a vraiment une adéquation entre ce qu'on fait et la qualité du service qu'on rend à nos étudiants. Alors c'est un travail important qui va se faire en collaboration avec le vice-rectorat aux affaires étudiantes internationales, beaucoup de personnes vont être interpellées dans cet exercice, mais je pense qu'au bout du compte ça va permettre de s'assurer qu'on répond mieux aux besoins parce qu'il ne faut pas oublier qu'on évolue quand même dans un univers qui est de plus en plus compétitif et je pense que cette priorité elle est incontournable. Il y a plusieurs autres objectifs prioritaires, il y a un plan d'action qui a été développé, je vous renvoie ici au micro site vers l'U de M 2020 et puis vous pouvez lire d'autres actions qui ont été identifiées pour les prochaines années. Je termine sur ça ma présentation puis ça va me faire plaisir de tenter de répondre à vos questions.

Président d'assemblée : Donc si vous avez des questions, vous pouvez demander la parole. Numéro 23.

Cabajsky : Je vous remercie beaucoup de votre présentation détaillée et très intéressante. J'ai juste peut-être une clarification à faire. Je comprends bien votre raison pour mettre l'emphase sur le nombre d'articles publiés par exemple l'année passée, je m'inquiète un petit peu que cette approche ne favorise certaines facultés et pas d'autres. Je peux citer un exemple particulier, l'année passée j'ai publié un livre et un article arbitré, j'assume que l'article arbitré a fait partie des chiffres qu'on vient juste d'étudier dans un des tableaux, mais non pas le livre par exemple. Alors si le livre vaut entre 4 ou 5 articles, disons, peut-être qu'il y a une certaine productivité en recherche, disons chez la Faculté des arts et des sciences sociales qui n'a pas été représentée dans les tableaux qu'on vient juste d'étudier. C'est tout, merci.

VRER : Merci pour votre question, je suis tout à fait conscient de cette situation. D'ailleurs, les données que j'ai présentées ici proviennent des facultés ou de la FESR donc ça provient des facultés alors j'assume que le livre en question a été comptabilisé, mais c'est vraiment au niveau des facultés que ça été fait ce travail-là. Globalement, je suis tout à fait conscient que ce n'est pas la seule métrique, les articles publiés. Je vois Lisa Roy qui est assise juste à côté de vous puis dans le domaine des beaux-arts c'est sûr que c'est très problématique d'utiliser cette seule métrique-là, on est tout à fait conscient, mais ce tableau-ci je l'utilisais parce qu'on a des données quantitatives comparatives d'une année à l'autre, alors qu'au niveau des autres types d'activités de diffusion de recherche, on a beaucoup plus difficilement ces données-là. D'ailleurs on

travaille à tenter de mieux pouvoir mesurer ce genre de chose, mais oui, je suis tout à fait d'accord avec vous que ça ne reflète pas l'entièreté de la productivité des membres du corps professoral.

Cabajsky : Merci.

Président d'assemblée : Numéro 20.

Chetouane : Merci monsieur le président. Merci monsieur le VRER pour votre présentation. J'ai deux questions, si vous me permettez. La première, ___ important, c'est juste vis-à-vis des rapports annuels, la production des rapports annuels. Je sais qu'il y a un glissement entre l'interprétation d'annuel, c'est-à-dire au niveau de notre faculté par exemple en ingénierie, nous parlons de publications par exemple, il y a des gens qui publient des choses en 2014, mais ils ne seront pas comptabilisés parce que c'était avant décembre, etc., dans 2014-2015. Est-ce qu'il y a une uniformisation au niveau de l'horizon de temps annuel sur toutes les unités aux trois campus pour produire toutes les données de manière consistante, ça veut dire annuel est-ce que c'est septembre à septembre ou bien c'est janvier jusqu'à décembre?

VRER : On peut demander aux doyens/doyennes, mais je crois que... de toute façon ça ne change pas vraiment quoi que ce soit puisque ces données vont se refléter l'année suivante.

Chetouane : Oui, mais comment on compare d'une année à une autre. Des fois on peut comptabiliser une chose deux fois, des fois on ne comptabilise pas une chose.

VRER : Le point important c'est que les tableaux que j'ai présentés puis tous les tableaux sont comparables d'une année à l'autre alors si on a pris 1^{er} juillet au 30 juin, c'est la même chose pour 14-15, 13-14, 12-13.

Chetouane : Mon opinion c'est que je ne sais pas si peut-être ça serait utile d'émettre une directive à toutes les unités pour qu'il y ait le même horizon de temps vis-à-vis de la production des rapports de chaque unité. Je me pose l'utilité d'une telle suggestion. Je pense que ça sera utile que tout le monde travaille sur le même horizon de temps.

VRER : Je crois que c'est le cas, je vois Jean-François Richard qui a levé la main, il est peut-être en mesure de répondre à la question.

Chetouane : J'avais une deuxième, mais je laisserai si M. Richard veut...

Richard : On a adopté, on a standardisé une approche au niveau de la production des rapports facultaires il y a trois ans, je pense, puis justement au point de vue des différentes données qui peuvent exister dans le rapport annuel, que ça soit au niveau des crédits et crédits étudiants, etc., on a délimité quand même des paramètres pour chacune des informations qui se trouvent dans le rapport annuel donc il y a une interprétation commune pour chacune des données au point de vue des facultés. Donc les consignes sont claires puis chacune des variables dans le rapport annuel sont expliquées et c'est les mêmes paramètres pour tout le monde.

Président d'assemblée : Merci. Vous aviez une autre question, M. Chetouane?

Chetouane : Oui, j'avais une deuxième, mais en écoutant Sénateur Richard, je ne sais pas, la réponse me semblait vague. Moi c'était une question simple, peut-être le doyen de la faculté Gilles Roy ici pourra peut-être relater à ma doléance vis-à-vis de l'uniformisation des horizons de temps. L'annuel c'est quoi? Moi je vous donne un cas simple, pour mon cas par exemple en 2014-2015, j'ai publié des articles en 2014, en 2015, mais ils ne sont pas parus dans ce rapport par exemple de 2014-2015 parce qu'on m'a dit qu'on travaille de décembre jusqu'à janvier alors qu'il y en a d'autres qui travaillent de septembre jusqu'à août, etc., etc. Donc il y a un glissement, c'est le terme que j'avais utilisé vis-à-vis des horizons de temps au niveau des différentes unités que peut-être il faut juste remettre les compteurs toute au même point de départ, c'est tout.

VRER : Tout ce que je dis c'est que...

Chetouane : La réponse de tout à l'heure était plus au niveau facultaire, institutionnel; je n'ai pas compris vraiment la réponse, mais bon.

VRER : Les années sont uniformes sauf que je ne me rappelle pas de mémoire si c'est par exemple 1^{er} juillet au 30 juin. Je peux vous garantir c'est quand même uniforme pour tout le monde.

Chetouane : C'est les dates, mais bon, passons à la deuxième question finale sur votre présentation intéressante. J'ai une question au niveau du BEC. Vous avez mentionné qu'il y a des difficultés qui sont éprouvées vis-à-vis le contexte économique, etc., à trouver des placements de stages financiers financés par le BEC ou j'assume financés par l'organisme ___ n'est-ce pas. Est-ce que vous avez **deux têtes comme ça**, juste pour information, le pourcentage annuel sur les trois campus des gens qui arrivent quand même à être placés, 10 %, 5 %, 6 %.

VRER : Ceux qui font les stages coopératifs?

Chetouane : Enfin pas coopératif nécessairement, mais qui réussissent à travers le BEC à avoir un stage rémunéré dans une entreprise.

VRER : Le BEC a la responsabilité des régimes coopératifs, alors tous les étudiants qui sont inscrits à ces programmes-là...

Chetouane : Sont coopératifs.

VRER : Doivent avoir un stage rémunéré. Maintenant cette année la réussite n'a pas été de 100 %, je crois que c'est 95 ou 96 %, mais il y a eu quelques cas très rares d'étudiants pour lesquels on n'a pas été capable de trouver un site de stage cette année.

Chetouane : Et particulièrement pour ces stages, pour ces difficultés-là, est-ce que c'est des étudiants en majorité internationaux ou bien des étudiants locaux canadiens. C'est vraiment la question en arrière que je voulais vraiment savoir parce qu'on s'engage à assurer l'accueil, la qualité, l'environnement, etc., etc.

VRER : Si ma mémoire est bonne, cette information se trouve dans le rapport du BEC alors je vous encourage à lire le rapport. Je ne me souviens pas si les difficultés de placement ont été limitées aux étudiants internationaux, mais vous pouvez avoir cette information dans le rapport.

Chetouane : Je vais essayer de le retrouver. Merci quand même, merci.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 17.

Surette : Premièrement merci pour un rapport très complet, très éclairant aussi sur la situation à l'université. Ma question porte sur la recherche donc on a bien fait un portrait qui pourrait être plutôt osé en fonction des productions en recherche qui varient, mais quand on arrive aux objectifs prioritaires pour l'année qui s'en vient, il n'y a pas d'objectifs qui paraissent au rapport par rapport à la recherche et donc je voulais juste vous entendre sur les objectifs prioritaires pour l'année qui s'en vient par rapport à la valorisation et la promotion de la recherche et aussi le lien que je pense qu'on doit faire aussi avec les axes de développement prioritaires de l'université.

VRER : Oui. C'est certain que je n'ai pas du tout eu le temps de mentionner tout ce qui se fait à ce chapitre-là, mais la recherche effectivement demeure une priorité pour l'université et pour moi personnellement. J'ai glissé un mot sur les chaires de recherche, c'est une des priorités sur lesquelles on veut travailler et puis il y a beaucoup de choses qui se font aussi au niveau de la FESR pour dynamiser la recherche pour surtout appuyer nos chercheurs et nos chercheuses par exemple en ce qui concerne les demandes de subvention de recherche. Alors je vous renvoie encore une fois aux rapports en tant que tels des unités pour voir quelles sont les priorités qui ne sont pas nécessairement les mêmes pour toutes les unités, mais du point de vue institutionnel, on va continuer à appuyer nos chercheurs et nos chercheuses, on va continuer à développer notre capacité d'accueil au niveau des cycles supérieurs ce qui va avoir un effet positif à long terme sur la recherche. On va continuer à travailler à développer de nouvelles chaires de recherche, alors finalement, c'est un ensemble de stratégies de cette nature, mais vous pouvez être rassurés que même si ce n'était pas écrit dans la présentation, effectivement, les activités de recherche sont importantes pour l'université puis d'ailleurs on les retrouve, c'est carrément explicité dans le chantier numéro 4 du plan stratégique de l'Université de Moncton.

Président d'assemblée : Merci. Donc là-dessus on va prendre une pause de 15 minutes. Merci.

PAUSE

11. Rapport annuel du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales

Président d'assemblée : Le point 11, rapport annuel du vice-rectorat aux affaires étudiantes internationales donc ici aussi on va avoir une présentation PowerPoint.

VRAEI : Bonjour, il me fait plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui donc une fois par année, je vous présente ce rapport des activités reliées au vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales donc le BDS m'a alloué 15 minutes et je vais vraiment pouvoir m'arrimer aussi au rapport de mon collègue M. Samson évidemment parce qu'il y a beaucoup d'activités qui sont communes, qui sont arrimées donc on travaille beaucoup ensemble et nos secteurs travaillent beaucoup ensembles et de plus en plus, je dirais, pour rendre évidemment l'expérience étudiante davantage de qualité ici à l'Université de Moncton. Donc dans le cadre de la planification stratégique dont vous entendez parler régulièrement évidemment parce que c'est un peu ce qui nous guide et nous inspire, évidemment on VRAEI c'est de prioriser les étudiants au cœur de nos actions pour bien comprendre aussi que ce n'est pas exclusif, il y a de la place aussi évidemment pour des activités professorales, mais évidemment, en raison des secteurs qui se retrouvent au sein du VRAEI, l'étudiant occupe

une grande place. Donc le rapport d'aujourd'hui va parler principalement de trois des secteurs qui se retrouvent au sein de ce vice-rectorat parce que ce sont des activités évidemment qui interpellent le Sénat académique. Donc, commençons avec le service aux étudiantes et aux étudiants qui sont dans les trois campus. Je vous présente ici une liste pour rappel, de tous les services qui sont au sein de ces services aux étudiants et étudiantes donc vous le voyez, la liste est exhaustive et à l'intérieur de ces services existent une multitude de programmes. Donc ce sont des professionnels qui travaillent au sein de ces services qui accompagnent les étudiants et qui travaillent de pair avec le secteur académique. Une chose qu'il faut savoir aussi c'est que, et je peux le constater depuis quatre ans, c'est que les demandes pour les divers services sont en croissance, que ce soit le service de psychologie, entre autres, vous avez eu des chiffres dans le rapport, le service de santé la même chose, le service d'orientation; nous avons développé différents programmes dans les différents campus et la demande augmente toujours. Aussi au niveau, je mentionnerais, la demande de la part des étudiants internationaux aussi, ils s'acclimatent un peu plus rapidement qu'auparavant, ça date plus facilement ce genre de service que nous offrons, ils sont plus à l'aise maintenant de frapper aux portes et de pouvoir en bénéficier également donc ça, c'est un beau changement. Je voulais mentionner un service, entre autres, celui des bourses et de l'aide financière et mentionner quelques chiffres. Donc j'ai mis ici sur cette diap, entre autres, les bourses qui ont été offertes aux diplômés des 22 écoles francophones du Nouveau-Brunswick pour que vous puissiez voir le montant qui s'élevait à au-dessus de 2 millions et demi et pour insister sur le fait que l'Université de Moncton est de loin, l'université la plus généreuse pour les étudiants francophones du Nouveau-Brunswick. Ça, je pense qu'il ne faut jamais l'oublier, vous le savez, on est dans un contexte plus concurrentiel qu'il y a quelques années, la présence d'autres universités est plus sentie depuis quelques années, mais il reste que l'Université de Moncton est quand même la numéro un au sein du recrutement, au sein des inscriptions pour les étudiants francophones du Nouveau-Brunswick et aussi de loin, la plus généreuse, je pense qu'on peut être fier de ça puis faut le répéter, je pense que c'est important, ça aide, entre autres, au niveau du recrutement. Je vous dirai aussi qu'on se maintient toujours, c'est toujours un étudiant sur trois qui obtient une bourse à l'Université de Moncton. Entre autres, aussi, une statistique c'est que 12 % du budget des bourses est offert aux étudiants internationaux. Souvent on me pose la question si les étudiants internationaux ont le droit aux bourses, la réponse est oui, et ce chiffre aussi va en augmentant. Également, les étudiants qui ont un prêt est à un petit peu plus que 38 % donc ça vous donne une idée, entre autres, au niveau des bourses que l'université offre, mais aussi les étudiants qui ont un prêt et vous voyez, c'est moins que la moitié de nos étudiants qui ont un prêt, c'est 38,6 %. Cette année, a eu lieu dans les trois campus, le gala du mérite bleu et or. C'est une nouvelle initiative pour toujours dans cet esprit de valoriser les activités étudiantes, et le gala du mérite bleu et or marie évidemment la réussite académique avec l'engagement communautaire citoyen au niveau, que ce soit de l'université, mais également de la communauté. Donc le nom bleu et or a été choisi parce que comme vous le savez, ce sont les couleurs de l'université. Le gala du mérite bleu et or est en partenariat avec le mouvement des caisses populaires qui contribue financièrement à l'organisation des trois galas; il y a un gala dans chaque campus, et puis dans les trois campus, nous avons respecté quand même la nature des activités qui mettent en valeur les étudiants et les prix, entre autres, ne sont pas tout à fait les mêmes dans chacun des galas à l'exception, évidemment, de l'ordre du mérite bleu et or. Donc vous avez ici une photo du vice-recteur du campus d'Edmundston, Jacques-Paul Couturier, qui remet un beau trophée à la personnalité de l'année étudiante au campus d'Edmundston qui était Meghan Picard, étudiante en 3^e année en éducation primaire. L'autre photo, ce sont les cinq récipiendaires 2015 du prestigieux ordre du mérite bleu et or qui est une haute distinction décernée par l'université pour reconnaître l'excellence académique et aussi l'excellence en engagement étudiant citoyen communautaire. Donc ce prix de l'ordre du mérite bleu et or est décerné strictement à des finissants et ils sont nommés à la collation des diplômes en recevant leurs diplômes. Donc ça été des activités qui ont connu beaucoup de succès, il y avait beaucoup de gens de la communauté qui ont assisté et ça nous permet de faire le lien entre des jeunes leaders de nos campus avec les gens de la communauté pour qu'ils puissent se connaître et se reconnaître. L'année dernière, j'ai reproduit ici la diap de l'année dernière qui était des activités, des objectifs qu'on s'était fixés pour l'année 2014-2013, 2014-2015, pardon, pour vous montrer que oui ça s'est réalisé. Entre autres, il y avait la stratégie pour le mieux-être psychologique qui maintenant s'appelle Initiative pour le mieux-être psychologique, le professeur qui mène cette activité pour les trois réseaux, mais accompagnés de collègues aux campus d'Edmundston et de Shippagan est Roger LeBlanc, donc il y a eu toute une série d'activités au cours de l'année; je vais vous montrer une diap tout à l'heure à ce sujet. Ensuite, les nouvelles stratégies d'accueil des étudiants internationaux pour la première fois cette année, le programme introduction à la vie au Canada qui avait été élaboré d'abord au campus de Shippagan, au campus d'Edmundston, pardon, a été offert dans les trois campus cette année et il y a également eu la révision de l'efficacité organisationnelle des services aux étudiantes et étudiants qui a eu lieu au campus de Moncton, l'examen a été effectué par Jean-Guy Ouellette, ancien vice-recteur adjoint à l'enseignement et cette révision de l'efficacité organisationnelle, évidemment, s'inscrivait dans le cadre du chantier de la gouvernance responsable excellence organisationnelle de la planification stratégique et cette révision, en fait, c'était pour évaluer évidemment l'efficacité des services, mais surtout l'efficacité entre les services à savoir s'il n'y aurait pas lieu de les rapprocher pour optimiser l'approche interdisciplinaire surtout en raison de la croissance de demandes de la part des étudiants pour les services. Donc les employés ont été rencontrés dans le cadre de cette évaluation-là. À la suite de la remise du rapport, les employés ont encore été rencontrés et à l'automne, nous allons procéder à différents arrimages et on va continuer le dialogue avec les employés professionnels qui travaillent au sein des services aux étudiants/étudiantes au campus de Moncton. Donc l'initiative pour le mieux-être psychologique, je vous montre ici deux photos, l'une qui nous vient du campus de Shippagan donc c'était des activités antistress des examens, vous l'avez vu dans le rapport, il est souvent question de stress,

c'est vraiment un problème, c'est un défi pour plusieurs de nos étudiants, souvent c'est source d'anxiété, on voit de plus en plus de troubles d'anxiété chez nos étudiants donc c'est pour ça qu'il y a des efforts qui sont faits dans les trois campus surtout, évidemment, dans ce cas-ci à l'approche des examens pour aider les étudiants à mieux gérer leur stress pour finalement mieux performer. L'autre photo, c'était une photo qui a été prise à la rentrée l'année dernière, c'était une initiative d'avoir des t-shirts à l'Université de Moncton où on se dit bonjour et c'était bonjour dans plusieurs langues parlées par nos étudiants et ces t-shirts ont été distribués dans les trois campus de l'université. Donc ce sont des activités qui permettent de rendre l'expérience à l'université plus inclusive et plus saine et j'ajouterais que l'initiative pour le mieux-être psychologique n'est pas exclusivement pour les étudiants, elle l'est aussi pour les professeurs et le personnel donc pour l'ensemble de la communauté universitaire. J'en ai parlé donc le cours d'introduction à la vie au Canada qui a été offert pour la première fois dans les trois campus cette année. Pour vous mettre dans le contexte, cette année nous avons eu 388 nouvelles inscriptions d'étudiants internationaux donc 250 à l'automne, 138 à l'hiver donc à l'hiver, oui, nous avons eu une baisse parce que vous le savez, il y a eu évidemment la crise d'e-bola qui a affecté nos inscriptions parce que l'un des pays, la Guinée, qui est le plus gros groupe d'étudiants internationaux que nous avons, ne sont pas venus évidemment à l'université, vous le savez la frontière est fermée. Donc 168 étudiants ont participé au programme Introduction à la vie au Canada et 51 ont reçu leur certificat. Donc vous le voyez ici sur la photo, c'était la cinquième cohorte déjà à Edmundston et la toute première à Shippagan. À Moncton, il y aura un changement au niveau du cours Introduction à la vie au Canada pour l'année qui vient parce que je vais vous avouer franchement alors que c'est un beau succès à Edmundston et ça l'a été à Shippagan, ça été vraiment moins à Moncton. Donc c'est sûr que la proximité avec les étudiants lorsqu'ils arrivent elle est moindre au campus de Moncton en raison du plus grand nombre, donc c'est peut-être un peu plus difficile de les rejoindre, mais aussi, ils retrouvent facilement des gens, d'autres étudiants de leur pays et se regroupent ensembles et il y a un appui naturel qui se retrouve là entre eux. Nous voulons quand même augmenter la participation des étudiants au campus de Moncton donc nous avons rencontré des étudiants pour savoir pourquoi ils n'avaient pas assisté à la formation, pourquoi il y avait peu d'intérêt et nous les avons entendus et le nom du cours va changer; à Moncton ça va s'appeler Parlons d'ici et d'ailleurs et ça va constituer en dix ateliers avec cinq activités culturelles optionnelles puis entre autres pour que vous compreniez un peu ça dont il en ressort de la formation, on parle de communication interculturelle, de droits et responsabilités des locataires et propriétaires, évidemment souvent pour ces étudiants c'est nouveau les droits et responsabilités ici au Nouveau-Brunswick en tant que locataire et aussi les droits et responsabilités des propriétaires, ils se doivent de se protéger aussi, la réussite des études donc même l'alimentation, c'est de gros changements pour eux donc ça les aide à mieux s'intégrer et aussi, je reviens à ça, à diminuer le stress d'être dans un nouveau pays et faire face aussi à une nouvelle réalité académique. Le programme d'appui à la réussite, évidemment la grosse activité de l'année comme à chaque année, c'est le colloque annuel d'appui à la réussite, cette année il a eu lieu le 12 mai, le thème était du mieux-être individuel au mieux-être collectif, vous voyez, il y a un lien ici avec l'initiative du mieux-être psychologique. Pour ceux et celles qui avaient assisté à la conférence d'ouverture qui portait beaucoup sur le cerveau, c'était un psychologue qui l'a présentée, qui a suscité beaucoup d'intérêt, qui a été grandement apprécié, je pense qu'on a compris beaucoup de choses parce qu'il avait bien réussi à vulgariser pour nous qui ne sommes pas psychologues, évidemment mon vice-recteur lui était dans, comme il est psychologue évidemment il l'a apprécié aussi, mais peut-être d'une autre façon que nous évidemment qui étions plus profanes dans le domaine. La participation a encore été bonne, c'est sûr qu'on souhaite qu'elle soit toujours meilleure donc je vous lance encore un appel ici, je profite de la tribune pour vous inviter lorsque vous entendrez parler du colloque annuel d'appui à la réussite, d'y participer. C'est sûr qu'il y a toujours cette conférence au début, mais il y a une série d'ateliers fort intéressants et pertinents sur différents thèmes qui nous aident, je pense, à faire face à des problématiques, des défis, à comprendre des situations pour qu'on puisse mieux accompagner les étudiants au cours de leur cheminement à l'université. Le programme d'appui à la réussite également c'est 15 centres d'aide dans nos trois campus pour offrir un encadrement académique dans diverses disciplines : le français, l'anglais, les mathématiques, les statistiques, etc. Le programme de tutorat aussi qui fonctionne très bien. Le mentorat, nous avons eu 52 mentors cette année qui ont accompagné 1 261 étudiants, c'est un programme qui marche très bien. Ici c'est la photo du groupe de Moncton. Il y a eu 63 ateliers qui ont été donnés dans le cadre du programme d'appui à la réussite dans les divers campus sur différents volets, toujours sur le stress, le mieux-être, le budget, des méthodes d'études, prendre des notes, etc. Évidemment, nous avons fait de ce programme d'appui à la réussite à l'université vraiment une culture à notre université et ça donne évidemment de bons résultats. Parlons maintenant de rétention. Ici au cours de l'année, c'est toujours avec un an de décalage vous comprendrez, pour qu'on puisse calculer quel a été le taux de rétention donc ici c'est de 2012-2013 à 2013-2014; l'année prochaine je pourrai vous présenter évidemment de 2014 à 2015. Nous avons eu une petite baisse qui s'explique. Vous l'avez lu dans le rapport, nous avons eu 677 étudiants qui ont abandonné les études à l'Université de Moncton au cours de l'année, mais il y a eu une baisse d'étudiants qui ont abandonné chez les Canadiens donc en 2012-2013 nous avons eu 218 Canadiens qui avaient abandonné alors que l'année suivante il y en a eu que 158, donc le taux de rétention chez les Canadiens s'était amélioré d'une année à l'autre. Par contre, il a diminué chez les internationaux; l'année 2012-2013 nous en avons eu que 18 qui avaient abandonné, pour l'année suivante 82. L'explication qui est probablement l'explication principale, mais certainement pas la seule, vous vous en rappellerez, l'Université d'Ottawa avait offert une exonération des droits de scolarité aux étudiants internationaux francophones qui s'inscrivaient pour une première année à l'Université d'Ottawa. Donc nous savons que nous en avons eu de nos étudiants qui sont partis vers Ottawa; savoir le nombre, nous ne le savons pas, nous ne pourrions pas le savoir non plus, mais nous le savons que ça été une réalité et c'est certainement une des explications pour la

baisse du taux de rétention entre ces deux années. Maintenant le Bureau des relations internationales, donc à chaque année évidemment, nous signons de nouvelles ententes, nous renouvelons des ententes que nous avons avec diverses institutions à travers le monde. Nous en avons signé huit nouvelles cette année dont six ententes spécifiques, nous avons renouvelé sept ententes. J'ai mis ici quelques pays pour que vous ayez une idée un peu des nouvelles ententes surtout et des ententes qui ont été renouvelées. Nous en avons, ça s'accroît des ententes avec des pays africains. C'est sûr que pendant longtemps, nous étions beaucoup en Europe, on comprend pourquoi, mais maintenant les portes d'institutions en Afrique s'ouvrent et ça, c'est fort intéressant pour nous. Pour que vous ayez quand même une idée d'où se situent toutes ces ententes, au total nous avons 42 ententes-cadres avec diverses institutions et 58 ententes spécifiques parce qu'avec certaines universités, je vais vous mentionner Poitiers par exemple, nous avons une entente-cadre, mais nous avons huit ententes spécifiques avec l'Université de Poitiers donc il y a des universités comme, entre autres, avec la Côte d'Ivoire nous avons une entente-cadre, nous avons probablement au moins deux ententes spécifiques puis ça peut augmenter évidemment, au fil des années. J'aimerais mentionner ici le Sénégal, c'est que le recteur et moi nous nous sommes rendus au Sénégal en novembre dernier, entre autres, dans le cadre du Sommet de la francophonie et nous sommes allés, ça s'appelle Ames donc c'est ce centre où on enseigne les mathématiques et les sciences à des jeunes africains et un tiers de ces étudiants doivent être des étudiantes, il y a une place réservée pour les jeunes femmes et il y a cinq pays en Afrique qui offrent ce programme puis le gouvernement du Canada contribue 20 millions de dollars par année et nous avons signé cette entente et déjà nous avons reçu des étudiants de Ames ici à notre département de mathématiques au cours de l'été et nous avons un professeur aussi de mathématiques qui va aller enseigner pendant une période, une courte période à cet institut au Sénégal et c'est fort impressionnant ce qu'ils font avec ces jeunes pour pouvoir développer ces compétences et cette expertise dont a vraiment besoin l'Afrique dans ce monde technologique dans lequel nous vivons. La mobilité étudiante donc ça se maintient. Cette année, nous avons eu 105 étudiants qui sont allés à l'étranger dans un programme ou l'autre. L'année dernière c'était 106 donc ça se maintient. Soixante-et-un d'entre eux ont reçu des crédits parce qu'ils ont fait soit un ou deux semestres d'études, ils sont allés en immersion ou en stages crédités, 44 ont été encadrés pour des missions humanitaires ou des missions commerciales. Donc c'est un programme où on aurait souhaité évidemment, pouvoir augmenter le nombre d'étudiants à la participation, mais il semble que, moi ça fait quatre ans que je suis là, c'est toujours autour de 100, fait qu'à un moment donné des fois on se dit bien peut-être qu'il faut accepter cette réalité, mais on va continuer les efforts de promotion, ça veut dire aussi que les étudiants se trouvent bien ici, mais d'un autre côté, c'est sûr que l'on sait que toutes ces compétences au niveau interculturel, d'avoir des expériences aussi à l'extérieur de chez soi c'est très valorisant et enrichissant, mais c'est canadien, c'est une réalité canadienne, mais il faut dire que le pays est très grand. On va développer aussi des partenariats pour avoir des stages pour de la mobilité nationale, on en a déjà, ça aussi on veut l'augmenter, mais partir du Nouveau-Brunswick puis aller étudier en Saskatchewan, c'est plus loin que de partir de la France puis aller étudier en Espagne par exemple. Tu sais, il y a cette réalité géographique de notre pays qui fait que des fois notre mobilité internationale est faussée par la grandeur de notre pays, mais c'est ça la réalité. Je vous invite, dans vos contacts avec les étudiants, quand même de les encourager parce qu'il y a une aide financière qui accompagne la mobilité puis on a ces ententes qui permettent de pouvoir continuer le programme académique sans soucis parce que les équivalences ont été déjà établies dans le cadre des ententes donc ils n'ont pas à se préoccuper à savoir lorsqu'ils reviennent à l'université ici, ce qu'ils ont fait à l'étranger si ça sera reconnu, recrédité, tout ça est déjà établi avant de partir. Le passeport international c'est un programme que nous avons lancé il y a quatre ans alors cette année il y a huit étudiants/étudiantes qui ont reçu le certificat d'intelligence culturelle, donc depuis quatre ans, nous avons décerné 22 certificats à des étudiants. Encore une fois, ça aussi je vous encourage à en parler aux étudiants parce que ça devient un certificat qui accompagne le diplôme de l'université et les étudiants peuvent le mettre dans leur portfolio et ils ont acquis des compétences interculturelles des fois avec un séjour à l'étranger, mais aussi avec des ateliers, des conférences. Ça peut être aussi une mission humanitaire donc c'est un programme qui vaut vraiment la peine. Au niveau du BRI pour l'année qui vient, ça sera une année de transition, nous avons une direction par intérim en ce moment au bureau des relations internationales suite au départ, au déménagement familial de la directrice qui était en poste. En autres projets, lors du Sommet de la francophonie à Dakar, le gouvernement fédéral a annoncé un projet qui s'appelle Initiative jeunes leaders de la francophonie donc c'est pour encourager l'entrepreneuriat au sein de jeunes francophones dans quatre pays dont le Sénégal, le Bénin, le Burkina-Faso et Haïti. Nous avons signé nous, l'Université de Moncton, qui sont les porteurs de ce projet, une entente de consortium avec les HSC Montréal, l'Agence universitaire de la francophonie et Denton Canada; Denton Canada étant la plus grosse firme d'avocats au monde et qui évidemment, s'y connaît beaucoup en droit international. Dans ce projet, on compte les professeurs André Leclair du campus d'Edmundston pour son expertise au niveau des coopératives, Vivi Coffey pour l'entrepreneuriat féminin et ici le sénateur Sébastien Deschênes, entre autres, pour les marchés boursiers. Donc c'est un projet de grande envergure qui suscite déjà beaucoup d'intérêt. Il n'est pas lancé encore officiellement, nous attendons les derniers détails du ministère, mais ça sera lancé certainement prochainement et nous sommes très heureux d'avoir ce gros projet, donc pour le moment, c'est un projet de 8 millions de dollars, mais ça va augmenter parce que des gens s'y intéressent, il y aura d'autres partenaires qui vont se joindre au projet dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick qui a déjà manifesté son intérêt et qui a déjà versé une première somme d'argent pour appuyer cette initiative. Aussi, pour des stages à l'international, nous allons en partenariat avec la Fédération de jeunesse canadienne-française à avoir d'autres stages à l'international à proposer à nos étudiants et aussi il y aura certainement de l'appui financier qui pourra venir évidemment, de la FJCS pour aider nos étudiants à se déplacer pour aller effectuer ces stages à l'étranger. Et

je termine toujours chaque année, parce que ça me fait plaisir de vous le présenter, ça quand même une connotation académique même si ça nous vient du secteur des sports dont le vice-rectorat responsable, donc cette année c'est un record. Nous avons 27 étudiants et étudiantes athlètes qui sont inscrits au tableau d'honneurs académiques canadien pour avoir maintenu une moyenne de 3,7 ou plus. Nous avons neuf équipes sportives, huit des équipes ont une moyenne de plus de 3 donc il faut prendre en considération que ces étudiants/étudiantes sont des gens très occupés, qui ont une discipline admirable, qui se déplacent en autobus à travers l'Atlantique, c'est quand même un grand territoire pour porter les couleurs de l'université nous représentaient des ambassadeurs et d'avoir une réussite académique quand même très respectable et admirable donc il y aura une activité de reconnaissance pour ces étudiants au mois d'octobre prochain. Je voulais ici, comme mon collègue l'a mis, mettre un peu la lumière sur certains points qui sont dans le rapport, mais si vous avez des questions sur des points qui sont dans le rapport que je n'ai pas abordés aujourd'hui, ça me fera plaisir de répondre à vos questions. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Avez-vous des questions? Numéro 20.

Chetouane : Merci monsieur le président. Merci madame la vice-rectrice pour l'excellent rapport. Je n'ai pas de question, de questionnement sur le contenu du rapport, mais juste une question peut-être, pas de vérification, mais juste au niveau de... Vous avez mentionné sur l'explication du déclin peut-être il est corrélé à cette histoire d'Ottawa qui a donné, etc. Vous avez raison sur ce point-là, je pense. Je ne sais pas si on en fait assez déjà, mais aussi qu'est-ce qu'on présente aussi pour les étudiants internationaux comme information toujours mise à jour vis-à-vis du mythe parce qu'un étudiant international il arrive ici automatiquement bon Ottawa, Montréal, toujours les grandes métropoles là où il y a plus de gens, mais il y a aussi des informations qui échappent à ces nouveaux arrivés vis-à-vis de la qualité de vie, c'est-à-dire comment on dit, la facilité par exemple d'avoir un logement décent à bon prix, la qualité de l'interaction-personne, etc., parce que les gens ils vont automatiquement vers une culture ghetto là où il y a la majorité des gens qui sont d'une certaine origine ils vont directement là et ça ça explique un petit peu, peut-être il faut mettre plus, je ne dis pas que vous n'avez pas mis plus, c'est pour ça que je dis ce n'est pas un questionnement sur le contenu, mais continuellement, je ne sais pas, je me pose la question sur l'information et les canaux de diffusion de ces informations, publicitaires, site web, YouTube, je ne sais pas moi, mais moi je pense qu'il y a certains paramètres qu'il ne faut pas lâcher prise sur par exemple les logements, coûts de vie, frais d'inscription, bon, qu'il n'y a pas une différence fameuse, mais un logement à Ottawa, ce n'est pas comme un logement ici. La qualité de vie quotidienne vis-à-vis du stress, etc., le suivi, le mentorat, etc., toutes ces informations pertinentes que vous avez soulignées sur lequel le rapport il montre même qu'il y a eu un travail de fait, il faut que ça ressorte vite sur des pamphlets d'une page peut-être, des sites web, etc., que ça se répète le message, à force de le répéter, c'est ça qui fait que les gens sont convaincus.

VRAEI : Oui et je dirais deux choses, c'est parce que nous avons interrogé les étudiants internationaux au cours de l'année par questionnaire, mais aussi par focus group et la principale source d'information pour entendre parler de l'Université de Moncton, c'est par des membres de leurs familles, c'est ce qui ressort numéro un. Donc c'est du bouche-à-oreille fait que c'est très important. Il va falloir dépasser, évidemment, ce cadre-là, c'est sûr que les efforts qui sont faits par nos représentants officiels portent fruit également, mais ce n'est toujours pas ça la source numéro un. Aussi la préoccupation principale des parents, c'est la sécurité et souvent, l'une des raisons du choix de l'Université de Moncton comparativement par exemple à l'Université de Montréal, c'est parce que Moncton est une ville de plus petite taille que Montréal et les parents se sentent plus en sécurité, moins inquiets que leurs enfants viennent à l'Université de Moncton parce que ça sera plus calme selon eux. Donc c'est deux aspects sur lequel, donc la sécurité ça, c'est à notre avantage.

Chetouane : Et même pour ajouter que certaines universités, peut-être pas au Canada, mais dans d'autres pays; je sais que UTT à Trinidad et Tobago, j'ai été moi-même les voir une fois en 2007 et ils offrent même, ils vont même aller à offrir des, par exemple organiser des excursions pour des étudiants, il y a beaucoup d'étudiants qui viennent de Moyen-Orient qui sont là-bas et des excursions une ou deux fois par année juste pour leur faire découvrir les différents endroits de l'île, par exemple même se servir de transport spécifiquement pour les étudiants pour ne pas faire concurrence au secteur public. Ce n'est pas n'importe qui qui peut monter là-dedans, il faut être étudiant pour bénéficier de ce service et il y a même des initiatives qui peuvent même être des sources de revenus pour l'université.

VRAEI : Oui, ça le transport on l'a. Par exemple ici à Shippagan, je peux nommer l'exemple de Shippagan, quand les étudiants internationaux arrivent par exemple à l'aéroport à Moncton, bien le véhicule du campus de Shippagan vient les chercher pour les amener à Shippagan. Puis ici, on a un service de navette pour aller à l'épicerie Sobeys aux résidences puis c'est gratuit, c'est offert aux étudiants parce qu'on le sait puis même à Shippagan je sais qu'on les amène au Superstore à Tracadie parce que, bon, l'épicerie à Shippagan est plus petite que celle de Tracadie puis évidemment, les étudiants internationaux des fois aiment pouvoir manger un peu comme à la maison, mais ils vont retrouver un plus grand choix évidemment, au Superstore. On a ces initiatives pour les accompagner le mieux possible.

Chetouane : Et ces initiatives-là...

VRAEI : Les mettre en valeur.

Chetouane : Je viens juste de les entendre maintenant parce qu'il y a quand même des approches humaines aussi qu'il faut mettre l'emphase dessus.

VRAEI : Oui, beaucoup.

Chetouane : C'est ça. Des soins, des hôpitaux en ville, etc., et tout. Donc que les gens ____ par exemple ils ne regardent pas, voilà, il y a seulement la grande métropole, grande, etc., etc.

Président d'assemblée : M. Chetouane merci pour vos observations.

Chetouane : J'ai terminé, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions pour Mme Lord? Alors merci encore une fois.

VRAEI : Merci.

12. Nominations

12.1 Comité conjoint de la planification (É. Dako)

Président d'assemblée : Alors ça termine le point 11 et on passe au point 12 qui est les nominations à différents comités et organismes. Le premier c'est le Comité conjoint de la planification, si vous prenez votre document vous verrez que c'est M. Étienne Dako qui est actuellement dans ce poste. M. Dako a un mandat qui se termine et qui est renouvelable. Il faut que vous proposiez, il faut que vous nommiez c'est-à-dire, un professeur qui est membre du Sénat. Donc y a-t-il des propositions? Numéro 12.

Dako : C'est moi-même, Étienne Dako. Je me propose, je veux revenir au comité.

Président d'assemblée : Donc M. Dako se propose lui-même, est-ce qu'il y a d'autres propositions, d'autres candidatures pour le poste de M. Dako? Je pose la question trois fois, y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Il n'y en a pas donc félicitations M. Dako vous êtes reporté à ce poste.

12.2 Bureau de direction du Sénat académique (M.-N. Ryan)

Président d'assemblée : Le deuxième c'est le BDS, le Bureau de direction où on a Mme Ryan qui, elle n'est plus éligible parce qu'elle ne fait plus partie du Sénat et ça demande un professeur, une professeure membre du Sénat. Y a-t-il des propositions? Numéro 17.

Surette : Je propose Étienne Dako.

Président d'assemblée : Mme Surette propose Étienne Dako, c'est ça? Étienne Dako est-ce que vous seriez d'accord pour être candidat? Oui. Donc on a un candidat, M. Dako. Numéro 37.

Beaulieu : Je propose la sénatrice Anne Charron.

Président d'assemblée : Mme Charron, est-ce que vous seriez, vous accepteriez d'être candidate? Oui, bon, on a une deuxième candidate. Y a-t-il d'autres candidats au BDS? Deuxième fois, y a-t-il d'autres candidats? Troisième fois et dernière fois, y a-t-il d'autres candidats? Je n'en vois pas donc on va faire une élection là-dessus. On va passer les billets et on répètera les noms. Donc je vous rappelle que les deux candidats dans l'ordre où ils ont été proposés c'est M. Dako et Mme Anne Charron. Tout le monde a donné son bulletin de vote? Donc voilà, l'élection est terminée, et on va permettre aux scrutateurs de faire le comptage. Pendant ce temps-là, on va passer à d'autres. S'il y a d'autres élections on les suspendra.

12.3 Comité des programmes (D. Roy)

Président d'assemblée : Le prochain c'est le Comité des programmes et c'était Denis Roy qui n'est plus éligible parce que ça prend un membre du Sénat. Tous les membres du Sénat sont éligibles, c'est un mandat de trois ans et ça dit dans le règlement que de préférence, les membres de VRAEIInt provenir de diverses facultés ou écoles détachées, de préférences. Alors je vais vous donner les unités qui sont représentées actuellement à ce comité, il a la foresterie avec M. Adégbidi, Shawn Beaulieu du droit, Jean-Jacques Doucet, éducation permanente ensuite Izold Guihur, administration, Mathieu LeBlanc c'est les arts et sciences sociales et Georges Semedo Cabral c'est les sciences. Maintenant, avez-vous des propositions, candidatures? Numéro 38.

G. LeBlanc : Je propose la doyenne Marianne Cormier.

Président d'assemblée : Marianne Cormier est-ce que vous accepteriez d'être candidate? Bon, on a une première candidate, Marianne Cormier. Numéro 13.

Djaoued : Je propose la sénatrice Mona-Luiza Ungureanu.

Président d'assemblée : Ungureanu. Je torture votre nom, mais est-ce que vous accepteriez d'être candidate? On a une deuxième candidate. Y a-t-il d'autres candidatures? Tous les membres du Sénat sont éligibles, je vous rappelle. Y a-t-il d'autres candidatures?

Chetouane : Est-ce qu'on peut savoir les affiliations des deux proposés?

Président d'assemblée : Ah oui, excusez. Donc dans le premier cas c'était Mme Marianne Cormier vous êtes en éducation et Mme...

Ungureanu : Je suis en recherche en linguistique.

Président d'assemblée : En linguistique, campus de Shippagan. Je demande encore, y a-t-il d'autres candidatures? D'autres candidatures? D'autres candidatures? Non. Alors voilà, nous avons deux candidatures et lorsque les scrutateurs rentreront on fera l'élection à ce moment-là. Numéro 8 vous aviez une question?

Mbarga : Est-ce qu'il s'agit de remplacer des membres déjà existants ou bien c'est un ajout?

Président d'assemblée : Oui c'est pour remplacer Denis Roy. Je vais vous donner maintenant le résultat du premier vote c'est Mme Charron. Et ça, c'était pour le comité le BDS. Est-ce que je peux avoir une proposition de détruire les bulletins de vote pour qu'on puisse régler ça? Shawn Beaulieu appuyé par Lise Dubois donc on va voter là-dessus. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 22 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité, merci. Êtes-vous prêts pour une autre élection les scrutateurs? On va distribuer les bulletins, on rappelle les noms : Marianne Cormier, Mona-Luiza Ungureanu. Tout le monde a donné son bulletin? Voilà, c'est terminé donc maintenant pendant qu'on passe au comptage on passe au prochain comité.

12.4 Comité d'appel du Sénat académique (Professeure, professeur : A. Cabajsky) (Suppléante, suppléant : H. Adégbidi)

Président d'assemblée : Comité d'appel du Sénat académique. Ici on a deux postes, il y a professeur et un suppléant donc la professeure qui est là à l'heure actuelle c'est Mme Cabajsky, c'est un mandat de deux ans. Son mandat est renouvelable une fois donc elle a eu un mandat. C'est ouvert à des candidatures. Tous les professeurs membres du Sénat sont éligibles. Est-ce qu'il y a des propositions? Numéro 24.

M. LeBlanc : Je présente la candidature d'Andréa Cabajsky.

Président d'assemblée : Mathieu LeBlanc propose Andréa Cabajsky. Ensuite numéro 12.

Dako : Je propose le sénateur Gervais Mbarga.

Président d'assemblée : On propose le sénateur Gervais Mbarga. Est-ce que j'ai demandé, Mme Cabajsky, est-ce que vous accepteriez d'être candidate? Oui. Et M. Mbarga vous acceptez aussi? Voilà donc deux candidats jusqu'à maintenant. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Pour la dernière fois, y a-t-il d'autres candidatures? Je n'en vois pas donc on a deux candidats et on procèdera au vote au retour des scrutateurs. Entre-temps on va passer au prochain qui est toujours dans le même comité d'appel c'est pour une suppléante, suppléant. La personne qui est là maintenant c'est Hector Adégbidi dont le mandat n'est pas, il n'est pas renouvelable? Je pensais qu'il était renouvelable à l'infini son mandat. Vous pensez que le suppléant aussi? Si vous voulez juste patienter une seconde. Numéro 28.

Guihur : Merci monsieur le président. C'est simplement au niveau de la procédure. Est-ce qu'on ne devrait pas attendre les résultats du vote avant de passer au rôle de suppléant au cas où le candidat défait souhaiterait être nommé à la suppléance?

Président d'assemblée : D'accord, c'est un bon point, merci. On va juste vérifier quelque chose. On va avoir le résultat du premier. On vient de vérifier, M. Adégbidi vous êtes toujours éligible parce que votre mandat est à l'infini, d'après le règlement il n'y a pas de... Pour le Comité des programmes, on a comme personne élue Marianne Cormier. Est-ce que je peux avoir une proposition pour détruire les bulletins de vote? Proposé par M. Clarisse, appuyé par Mme Dubois. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité, merci. On a une autre élection donc c'est l'élection au Comité d'appel du Sénat académique maintenant. Et on a deux candidats qui sont Mme Cabajsky et M. Mbarga. Tout le monde a remis son bulletin, voilà. Pendant qu'on conte, on ne passera pas au poste de suppléant comme on a signalé, c'est une bonne suggestion. Est-ce que vous d'accord pour passer au Comité d'attestation d'études? Il n'y a pas d'objection à ça.

12.5 Comité d'attestation d'études (Professeure, professeur : D. Roy) (Suppléante, suppléant : S. Deschênes)

Président d'assemblée : Le Comité d'attestation d'études c'est pour remplacer le professeur Denis Roy qui n'est plus sénateur, c'est un mandat de trois ans. Ça demande donc un professeur ou une professeure membre du Sénat. Y a-t-il des propositions? Numéro 37.

Beaulieu : Je vais proposer le professeur Nicolas Lambert de la Faculté de droit; il n'est pas ici ce matin, mais il accepte.

Président d'assemblée : Il accepte. Donc Shawn Beaulieu propose Nicolas Lambert qui est un nouveau sénateur comme il dit et qui apparemment aurait donné son consentement. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Je n'en vois pas donc M. Lambert est élu à ce poste. Ensuite suppléant/suppléante. On a actuellement M. Sébastien Deschênes qui est rééligible pour un mandat de trois ans. Alors ça peut être n'importe quel professeur membre du Sénat qui se trouve être suppléant pour professeur. Numéro 11.

Charron : Je propose M. Sébastien Deschênes pour le poste.

Président d'assemblée : D'accord, c'est proposé par Mme Charron et elle propose M. Sébastien Deschênes. Est-ce que vous accepteriez, M. Deschênes, un renouvellement de mandat? Oui donc on a un premier candidat. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Je n'en vois pas donc félicitations, M. Deschênes.

12.6 Comité de sélection des grades honorifiques (S. Blain, P. Chiasson et L. Frenette)

Président d'assemblée : Le comité suivant c'est le Comité de sélection des grades honorifiques et attention ici, c'est un mandat de cinq ans. Il y a trois personnes donc on avait Sylvie Blain qui n'est plus éligible parce qu'elle n'est plus au Sénat. On avait Paul Chiasson qui n'est pas rééligible parce qu'il n'est plus au Sénat et on avait Luc Frenette qui n'est plus au Sénat non plus. Donc trois personnes à nommer au Comité de sélection des grades honorifiques. Voilà, la seule qualité requise dans les trois cas c'est d'être membre du Sénat donc tous les membres du Sénat sont admissibles. Il nous faut au moins trois candidatures. Donc y a-t-il des candidatures? Numéro 37.

Beaulieu : Je propose le doyen Fernand De Varennes.

Président d'assemblée : M. De Varennes accepteriez-vous d'être candidat?

De Varennes : Oui j'accepte.

Président d'assemblée : Merci. Donc on a un premier candidat. Numéro 38.

G. LeBlanc : Je propose le sénateur Sébastien Deschênes.

Président d'assemblée : Sébastien Deschênes, accepteriez-vous d'être candidat?

Deschênes : Oui j'accepte.

Président d'assemblée : Merci, on a deux candidats. Je vous rappelle qu'il y a un troisième poste. Numéro 5.

Dubois : Je proposerais Marthe Brideau.

Président d'assemblée : Marthe Brideau, accepteriez-vous d'être candidate, oui. On a trois candidats maintenant. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Il n'y en a pas donc je déclare élues ces trois personnes, félicitations et merci. Le résultat maintenant, on retourne au Comité d'appel du Sénat académique et la personne élue c'est Mme Cabajsky, félicitations. Est-ce que je peux avoir une proposition de destruction des bulletins de vote. Proposé par Lise Dubois et appuyé par Mme Marianne Cormier. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 34 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Cela dit maintenant, il faut un suppléant ou une suppléante et la personne en poste actuellement est M. Adégbidi et on a déterminé qu'il était rééligible, mais vous êtes libres à proposer des candidats donc allez-y. Numéro 11.

Charron : Je propose Gervais Mbarga.

Président d'assemblée : Mme Charron propose M. Mbarga. Est-ce que vous accepteriez d'être candidat? Oui, donc on a premier candidat. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Je n'en vois pas donc je déclare élu M. Mbarga.

12.7 Conseil de la langue française (S. Blain et C. Boucher)

Président d'assemblée : On est rendu au Conseil de la langue française. Le Conseil de la langue française, je vous rappelle, c'est un cas un peu exceptionnel parce qu'il y a cinq personnes qui sont nommées par le Sénat, mais de ces cinq personnes, il y a trois personnes qui sont nommées d'office, ce sont les représentants de la promotion de la langue française, les chargés de la promotion de la langue française sur chacun des campus. La personne à remplacer à l'heure actuelle c'est Sylvie Blain qui était présidente et qui n'est pas rééligible. C'est un mandat de deux ans renouvelable. Donc y a-t-il des candidatures? Numéro 12.

Dako : Je propose Gervais Mbarga.

Président d'assemblée : M. Mbarga est-ce que vous accepteriez d'être candidat? Oui, merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 37.

Beaulieu : C'est ma journée de propositions. Je propose le sénateur Mathieu LeBlanc.

Président d'assemblée : M. LeBlanc est-ce que vous accepteriez d'être candidat?

M. LeBlanc : Il me reste une année seulement au Sénat et puis avec le Comité des programmes je vais dire non et j'allais justement proposer la candidature de Gervais Mbarga, mais mon collègue m'a devancé.

Président d'assemblée : Merci donc on a un seul candidat pour le moment. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Il n'y en a pas donc félicitations, M. Mbarga. On a tout détruit les bulletins de vote qu'il fallait? Merci bien. On s'arrête habituellement vers les 12 h 30 pour dîner.

13. Rapport du Comité conjoint de la planification

13.1 Évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière

Président d'assemblée : Le point 13, rapport du Comité conjoint de la planification, 13.1 évaluation du programme de maîtrise en science infirmière donc M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors si vous le permettez, nous allons travailler avec le document à couverture verte. Alors le texte de la proposition se lit comme suit. On va aller à la dernière page du document à couverture verte. En fait les deux dernières pages alors le texte de la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes, et vous avez la liste des neuf recommandations aux dernières pages du document à couverture verte.

Président d'assemblée : Y a-t-il quelqu'un pour appuyer? Appuyé par M. Paul-Émile Bourque. Merci, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. D'abord je dois rappeler aux membres du Sénat que le programme qui est évalué ici c'est le programme de maîtrise en science infirmière avec thèse. Il faut savoir qu'on a un deuxième programme de maîtrise qui est le programme pour infirmière praticienne alors c'est vraiment le programme de maîtrise en science infirmière avec thèse. Alors comme vous le savez, la procédure veut qu'il y ait une autoévaluation suivie d'une évaluation par des experts externes. Ici c'est le rapport que vous avez à la page 22. C'est suivi de réactions, commentaires du doyen et de la doyenne de la faculté concernée, dans ce cas-ci c'est la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires ainsi que la Faculté des études supérieures et de la recherche. Le Comité conjoint de la planification a fait ses recommandations et ce sont les recommandations que vous voyez aux pages 42 et 43 du document. Alors si vous me le permettez, je vais passer rapidement au travers de la liste des neuf recommandations pour ce programme. Alors la recommandation numéro 1 porte sur l'uniformisation des plans de cours, on a déjà vu ce genre de recommandation pour l'évaluation d'autres programmes alors je pense que c'est assez clair, c'est qu'on recommande fortement que les plans de cours soient uniformisés particulièrement sur les trois volets qui sont énumérés ici, c'est-à-dire qu'on y trouve tous les éléments attendus, mettre en évidence les compétences attendues par une pratique infirmière avancée et aussi inscrire explicitement comment la politique ___ en vigueur sera appliquée. Alors l'uniformisation des plans de cours. La recommandation numéro 2 concerne la séquence des cours. Alors tel qu'elle se lit, elle peut laisser croire qu'il y a des problèmes majeurs au niveau de la séquence des cours, mais en fait, si vous prenez le temps de lire les recommandations des deux évaluatrices externes, ça concerne essentiellement deux cours, un cours de statistiques et un cours de méthodes de recherche et ce qu'on recommande c'est que ces cours-là soient concomitants. Ils ne le sont pas actuellement donc c'est dans ce contexte-là qu'on parle de revoir la séquence des cours. La recommandation numéro 3 concerne deux cours spécifiques, un cours de tendance dans le soin et un cours problématique de soins; apparemment qu'il y a un certain chevauchement dans les objectifs de ces deux cours-là alors on recommande de les revoir, voire même de supprimer un de ces deux cours. La recommandation 4 est une recommandation qui porte sur les cours de méthodes quantitatives. Par le passé, ça l'a causé pas mal de problèmes à ce programme d'études. Il faut savoir que la totalité des étudiants/étudiantes inscrits à ce programme sont des gens qui font le programme à temps partiel. Les cours sont offerts sous forme de webinaires, mais il n'y a pas de programme de méthodes quantitatives à l'intérieur

du programme alors on allait puiser au sein des autres facultés pour avoir des cours de méthodes quantitatives qui n'étaient pas offerts sous forme de webinaires ou en ligne et aussi, les contenus n'étaient pas nécessairement appropriés à la formation en science infirmière. Alors il y avait beaucoup de mécontentement autour de ça alors il est proposé ici qu'ils créent leur propre cours de méthodes quantitatives. Dans la même proposition, vous avez une recommandation à l'effet qu'on offre un cours optionnel de méthodes qualitatives. La recommandation numéro 5 porte sur le lien entre le programme et le réseau de santé Vitalité. Il faut savoir qu'il existe un comité de pratique professionnelle au sein du réseau alors on recommande que l'école ait une représentation au sein du réseau. Donc on demande finalement à l'école de faire des démarches pour qu'elle puisse avoir un rapport plus étroit avec le comité de pratique professionnelle du réseau de santé Vitalité pour rapprocher vraiment, établir les liens entre les travaux qui se font à l'école et les besoins du milieu clinique. Recommandation 6, on demande d'évaluer ou d'étudier le cheminement des étudiants, particulièrement en ce qui concerne les abandons. On aimerait savoir quelles sont les causes d'abandon. Je ne voudrais pas laisser croire qu'il y a beaucoup d'abandons dans le programme, ce n'est pas du tout le cas et pour les étudiantes et les étudiants qui complètent le programme, l'évaluation est très positive, mais ceci étant dit, il est recommandé de quand même faire des efforts pour investiguer davantage quelles sont les causes d'abandon à ce programme. La recommandation numéro 7 concerne la formation du corps professoral, alors il est recommandé que les membres du corps professoral aient un doctorat en sciences infirmières. Il faut comprendre que tous les membres du corps professoral ont un doctorat, mais pas nécessairement en sciences infirmières. Ce qui est recommandé c'est qu'éventuellement à l'avenir, qu'on considère cette variable-là lors des embauches pour que les gens aient leur doctorat dans la discipline science infirmière. Finalement, les recommandations numéro 8 et 9 vont ensemble et puis elles portent sur les liens entre les activités de recherche et les milieux cliniques. Alors la recommandation numéro 8 comme vous pouvez le lire c'est une question d'arrimage des projets de recherche avec les préoccupations du milieu clinique. Alors on se dit on a des étudiantes, des étudiants qui font des projets de recherche, pourquoi pas faire ces projets de recherche sur des thèmes préoccupants par les milieux de cliniques locaux. Alors c'est ça l'idée de la recommandation 8. Et finalement le numéro 9, il est en lien avec la 8, c'est en termes de diffusion de recherche alors il est encouragé de diffuser les résultats des recherches des étudiants et des étudiantes à la maîtrise auprès des milieux cliniques pour qu'ils puissent prendre conscience de la valeur rajoutée de notre programme de maîtrise en science infirmière. Alors c'est essentiellement ça la nature de la proposition qui est sur la table ce matin.

Président d'assemblée : Merci numéro 10.

Lanteigne : Je m'excuse, ma question n'a pas rapport à ce que vous venez de présenter. Ça rapport au point 12.7, on a élu une personne, mais il y a deux noms de mentionnés, ne faudrait-il pas en élire deux au Comité de la langue française?

Président d'assemblée : Ah merci, oui. On y reviendra. Merci beaucoup M. Lanteigne. Avez-vous des questions au vice-recteur? Numéro 20.

Chetouane : Merci monsieur le vice-recteur. J'ai une question concernant les recommandations 8 et 9 vis-à-vis des points à renforcer cités dans les pages 29 et 30 du document à couverture verte, spécifiquement le soutien financier qui est revenu deux fois, page 29 et page 30. Est-ce que ces recommandations vont servir cette critique sur la faiblesse soutien financier, etc. vis-à-vis de, c'est comme une retombée, une incidence implicite, ça veut dire des publications, etc. donc ça veut dire des demandes de recherche, ça veut dire, etc., etc., ou bien on demande un soutien financier explicite du département pour les étudiants.

VRER : Je crois comprendre que la recommandation des évaluatrices c'était d'augmenter le soutien financier pour la participation des activités de recherche pour les étudiants/étudiantes du programme.

Chetouane : Explicites, ce n'est pas comme retombées de recherche et tout.

VRER : Je crois que c'était explicitement pour appuyer les étudiants et les étudiantes dans leurs travaux de recherche.

Chetouane : C'est ça et comment ça apparaît dans le 8 et 9 de la recommandation?

VRER : Ce n'est pas dans les recommandations 8 et 9, mais ça s'inscrit de façon générale au soutien financier aux étudiants des cycles supérieurs alors on a des choses à ce niveau-là, mais pas propres à ce programme d'études. Les recommandations 8 et 9 n'adressent pas la question du soutien financier.

Chetouane : D'ailleurs aucune ne mentionne le soutien financier. Merci.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres questions pour M. Samson ou d'autres interventions avant qu'on passe au vote? Je n'en vois pas donc on va passer maintenant au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. On pourrait peut-être si vous voulez, je ne veux pas oublier une deuxième fois, retourner au point 12.7 si vous voulez, on a oublié de vous demander de ratifier la nomination de Carole Boucher. Je dis bien ratifier parce que c'est la seule candidate possible parce qu'il faut

que ça soit une personne chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan. Je vais demander un vote là-dessus tout simplement. On suppose qu'elle accepte, elle a été chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan, est-ce que vous pouvez nous confirmer que c'est bien ça? Oui. Donc on va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 35 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Je n'ai pas demandé de proposeur ou d'appuyeur, je vais perdre ma job. Ça, ça avait été proposé par qui? *M. Lanteigne*. M. Lanteigne. C'est appuyé par Mme Guihur. Tout le monde est d'accord avec ça, c'était bien ça qui s'est passé. Merci.

13.2 Création d'une Mineure en politiques publiques

Président d'assemblée : Alors cela dit, on va maintenant au point 13.2, création d'une mineure en politiques publiques. M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. En fait, les points 13.2 et 13.3 sont inter reliés, mais on va quand même les traiter de façon indépendante. Alors nous allons travailler maintenant avec le document qui est le rapport du Comité conjoint de la planification daté du 26 mai 2015. Je vais d'abord lire le texte de la proposition, elle se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création de la mineure en politiques publiques.

Président d'assemblée : Et appuyé par Étienne Dako, merci.

VRER : Comme j'ai dit, on va travailler avec le document du Comité conjoint de la planification. C'est un document qui est composé de plusieurs documents donc il y a plusieurs numérotations de pages. Pour s'assurer qu'il n'y a pas de confusion, on va travailler avec la numérotation de pages qui est imprimée en haut au centre. Alors je vous invite à aller à la page 23 du document, numérotation en haut au centre. Alors cette proposition elle est conjointe, elle nous provient du département d'économie et du département de science politique. Dans quelques minutes, on va parler du concept d'école des hautes études publiques et c'est dans ce contexte-là que s'inscrit cette proposition. Mais même si on n'allait pas de l'avant avec la création d'une école des hautes études publiques, cette mineure-là elle se tient en tant que telle qu'elle est tout à fait pertinente dans le contexte de notre baccalauréat ès arts multidisciplinaire par exemple où encore elle peut très bien compléter des programmes de majeure. Alors c'est une approche qui est multidisciplinaire alors à la page 23, vous avez la structure de cette mineure, alors comme toute mineure elle a 24 crédits. Vous voyez qu'il y a 6 crédits de cours obligatoires, un cours en économie et un cours en science politique et les 18 autres crédits ce sont des cours optionnels qui sont divisés en deux groupes : 9 crédits de cours optionnels en science po et 9 crédits de cours optionnels en économie. Bien sûr, il y a toujours l'exigence de nombre minimum de crédits de niveau 3000 et 4000. Alors essentiellement, c'est la structure qui est proposée pour cette mineure en politique publique. Tous ces cours-là existent déjà au répertoire et il n'y a aucune ressource humaine additionnelle qui est nécessaire pour la mise en place de cette mineure. Alors je vais limiter mon propos à ça.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions ou des interventions? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 35 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

13.3 Création d'une École des hautes études publiques

Président d'assemblée : Le point 13.3, création d'une école des hautes études publiques. M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je lis le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte la création de l'école des hautes études publiques et l'abolition concomitante des départements d'administration publique, d'économie et de science politique.

Président d'assemblée : Proposé par M. Samson, appuyé par Mme Lisa Roy.

VRER : Alors je vous invite à vous rendre à la page 37 du document et suivantes où vous avez le rationnel ou le justificatif pour ce qui vous est proposé ce matin. Alors réellement ce qui vous est proposé ce matin, ce n'est rien de moins que la création d'une nouvelle structure académique à l'Université de Moncton, une école des hautes études publiques. Alors dans mon rapport tout à l'heure, j'ai parlé de la planification académique et de l'importance de revoir nos programmes à la lumière d'un certain nombre de variables alors je pense que vous avez sous les yeux ce matin, le premier exemple tangible de la planification académique de la Faculté des arts et des sciences sociales. Alors comme la proposition le veut, c'est qu'on veut créer une nouvelle structure académique et en parallèle éliminer trois départements. On croit fermement que ça va permettre une plus grande synergie entre les trois disciplines concernées, c'est-à-dire science politique, économie et administration publique. Je vous rappelle aussi qu'on a déjà une chaire de recherche du Canada en administration publique et en gouvernance, en fait une chaire de niveau 1 du professeur Savoie, et qu'on a aussi au sein de l'université l'Institut canadien de recherche en politique et administration publique, alors on a déjà une infrastructure assez forte dans le domaine des politiques publiques et on croit que cette nouvelle école va vraiment bénéficier de l'infrastructure qui est en place. Maintenant, on va peut-être aller un peu plus dans les détails de comment va fonctionner cette nouvelle entité. On peut aller à la page 38 du document où

vous voyez l'arrimage de l'école des hautes études publiques au plan stratégique institutionnel. Alors tous les objectifs du plan stratégique qui sont énumérés ici s'arriment très bien avec le concept qui vous est proposé ce matin parce qu'évidemment, on parle de l'interdisciplinarité au sein de cette école, on parle d'un objectif qui est en rapport avec une meilleure compréhension des enjeux de la société acadienne, alors je pense que c'est excellent dans ce contexte-là. On parle de l'objectif 231 de renforcer les liens de la synergie entre l'Université de Moncton et les gouvernements à secteurs privés, ainsi de suite. On parle de développer des programmes de cycles supérieurs, alors bref, dans le contexte de notre plan stratégique 2020, c'était que là s'inscrit très très bien dans ce contexte-là. La question des conséquences sur les programmes d'études en administration publique, en économie et en science politique. Il faut comprendre que même si on veut abolir les trois départements, ça ne change en rien les programmes d'études. On n'abolit pas de programmes d'études ici en administration publique ou en économie ou en science po, on abolit des départements donc les programmes d'études continuent à exister. Dans le contexte de la mise en place de cette école des hautes études publiques, on veut développer des nouveaux programmes, en fait on vient tout juste d'en adopter un il y a quelques minutes qui est la mineure en politique publique et je sais qu'il y a du travail qui se fait dès maintenant pour développer une maîtrise en politique publique. Alors ce qui est mentionné au haut de la page 39 essentiellement, c'est que je ne crois pas que les nouveaux programmes qu'on va développer dans ce contexte-là vont affecter négativement les autres programmes existants. Je pense que la préoccupation principale c'est en ce qui concerne notre maîtrise en administration publique qui existe déjà, mais il faut comprendre que c'est une maîtrise professionnelle qui s'adresse à une clientèle complètement différente de la maîtrise avec thèse qui va éventuellement être présentée au Sénat, alors je ne crois pas qu'on va cannibaliser un programme de maîtrise par un autre programme de maîtrise en allant de l'avant avec ça. Je mentionne aussi le fait que ça ne change en rien les activités du UARD d'économie et de science politique. En ce qui concerne l'attribution du statut d'école à cette nouvelle unité, vous savez que les statuts d'écoles sont défis dans nos statuts et règlements et puis il y a trois critères qui sont énumérés et puis il faut rencontrer deux des trois critères, alors au bas de la page 39 il est mentionné le fait qu'à notre avis, la proposition qui est sur la table aujourd'hui rencontre deux de ces trois critères, c'est certain que ce ne sont pas exigences professionnelles dans ce contexte-ci, mais les autres critères sont rencontrés et c'est des critères qui tournent autour du caractère professionnel de l'enseignement et aussi des collaborations avec les milieux professionnels. Alors il y a aucun doute que cette école va remplir ces critères-là. Il faut aussi mentionner le fait qu'une école va rencontrer des exigences en termes de nombres de membres du corps professoral, le minimum exigé par les statuts et règlements c'est 7. Il n'y a pas de problème ici puisqu'il y a déjà 14 personnes qui sont impliquées dans les trois départements concernés. À la page 40, on parle de la structure de gestion de l'école des hautes études publiques et de l'incidence sur les ressources. Alors en ce qui concerne l'assemblée de l'école des hautes études publiques, vous avez une note en bas de page qui vous montre quelle serait la forme que prendrait cette assemblée-là. Elle est tout à fait acceptable selon les paramètres de l'article 55 des statuts et règlements, donc il y aurait la direction de l'école, il y aurait l'ensemble des membres du corps professoral des trois disciplines concernées, une représentation étudiante du 1^{er} cycle, une représentation étudiante de 2^e cycle et il y a aussi une personne désignée par l'Institut canadien de recherche en politique publique, alors ça constituerait l'assemblée de l'école des hautes études publiques. Il n'y a aucune ressource professorale additionnelle qui est nécessaire à ce niveau-ci. En ce qui concerne la direction de l'école, il y aurait un dégrèvement de 9 crédits pour la personne qui aurait la direction de cette école et chacune des disciplines aurait une direction adjointe à 3 crédits pour chaque direction adjointe, ça veut dire que le coût total de la gestion de l'école serait de 18 crédits, ce qui est similaire à la situation actuelle avec nos trois départements. En ce qui concerne la représentation de l'école des hautes études publiques au Sénat académique, comme l'a mentionné la secrétaire générale tout à l'heure, il y a deux écoles qui sont représentées au Sénat. Vous savez qu'on a six écoles actuellement à l'Université de Moncton alors c'est sûr que si on crée une septième école, ça va affecter un petit peu la représentation au Sénat dans le sens où ça va prendre plus de temps avant qu'on ait fait le tour des écoles, alors il est possible que, vous comprenez ce que je veux dire, si on parle de six à sept écoles et qu'on a deux représentations d'écoles au Sénat, ça va prendre un peu plus de temps avant qu'une école en particulier se retrouve à nouveau au Sénat. Alors l'impact est minime, mais il y a quand même un petit impact ici au niveau de la représentation des six écoles existantes au Sénat. Je conclus à la page 41 en disant que c'est un, je pense que c'est très très positif cette proposition ici parce que ça permet vraiment de mettre en commun les ressources qu'on a déjà au sein de notre département, de notre faculté pardon des arts et des sciences sociales. Ça s'inscrit parfaitement dans les orientations stratégiques et je termine en disant que cette proposition elle est appuyée par l'assemblée départementale de l'administration publique, l'assemblée départementale d'économie, l'assemblée départementale de science politique, le conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, l'Institut canadien de recherche en politique et en administration publique, le titulaire de la chaire de recherche, le VRER et le comité conjoint. Alors je termine mon propos sur ça.

Président d'assemblée : Avez-vous des interventions? Numéro 14.

Adégbidi : Juste une question pour comprendre. Le département de l'administration publique avant dépendait-il de la Faculté des sciences sociales ou dépendait-il de la Faculté d'administration?

VRER : Le programme en administration publique relève de la Faculté des arts et des sciences sociales.

Adégbidi : D'accord, merci.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 25.

Lang : Ma question est plus une question d'information. Je me suis posé la question en lisant le document puis ça concerne aussi les autres écoles. Quel est l'avantage d'être une école plutôt qu'être un département, par exemple département des hautes études publiques? Ou que permet le fait d'être une école que le fait d'être un département ne pourrait pas atteindre les mêmes objectifs?

VRER : C'est principalement la nature des activités qu'on y trouve. Lorsqu'on parle du concept d'écoles, c'est qu'il y a un élément professionnel dans ça beaucoup plus qu'au niveau d'un département. Prenons l'école de travail social par exemple, alors il y a un élément professionnel, ici on parle de politiques publiques, on va penser à des programmes avec des stages par exemple beaucoup plus que ce qu'on voit au niveau de programmes liés à des départements. Je pense c'est la principale distinction cet élément de professionnalisme de la formation et les activités de recherche qui se déroulent.

Lang : Merci.

Président d'assemblée : Ça va? Numéro 32.

Ungureanu : Juste pour une question d'information, est-ce que ce n'est pas possible de garder les départements quand même et avoir l'école. Dans d'autres universités ça se fait assez souvent et quel est le bénéfice d'abolir les départements.

VRER : C'est que comme j'ai mentionné il y a quelques minutes la structure administrative va faire en sorte qu'on n'aura plus le besoin d'avoir des directions de départements. Donc il n'y aura plus de directions de départements pour les trois départements concernés, parce que si on doit conserver les départements actuels et qu'en plus on demande de créer une structure comme celle-ci, ça devient extrêmement lourd et si on dédouble la lourdeur de la charge de gestion administrative.

Ungureanu : Merci.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres interventions avant qu'on passe au vote? Numéro 20.

Chetouane : Merci. Juste une question sur le flux actuel, la transition de ce statut décentralisé entre trois départements qui appartiennent et puis vers école haute, donc il y a les étudiants qui sont dans les programmes actuellement et comment ça va influencer, est-ce qu'il y a aura une période de terminer, de vider le système pour converger, commencer quelque chose de nouveau ou bien ce sont toujours les mêmes cours qui restent et qui vont toujours se poursuivre de la transition de l'état actuel vers l'état futur vis-à-vis un étudiant, comment c'est vécu?

VRER : Comme j'ai mentionné tout à l'heure, le fait de supprimer les départements ne change en rien au programme d'études. Alors pour les étudiants qui sont présentement inscrits en économie ou en science politique ou en administration publique il n'y a rien qui change puisqu'on ne touche pas les programmes d'études.

Chetouane : C'est-à-dire rien ne changera.

VRER : Au niveau des programmes d'études.

Chetouane : Puis même dans le futur, rien ne changera au niveau de...

VRER : Ah le futur... Rien n'est prévu du moins. Comme vous voyez, à la fin du rapport il y a les statistiques d'inscription de ces programmes, ce sont des programmes qui sont vraiment populaires. Il y a beaucoup d'étudiants dans ça alors on n'a pas de raison de croire que ces programmes d'études vont être modifiés. Ceci étant dit, il y a des nouveaux programmes qui vont très probablement s'ajouter effectivement. Mais bref, pour les étudiants en place, il n'y a absolument aucun changement.

Chetouane : Et juste une dernière question si vous permettez monsieur le président, actuellement vous avez expliqué tout à l'heure à une question ici qu'il y avait les responsabilités des chefs de départements actuels, combien ils sont dégrévés, 3 crédits ou bien 6 crédits?

VRER : Dans la situation actuelle, il y a trois départements où les dégrèvements sont de 6 crédits sur un total de 18 crédits.

Chetouane : Dix-huit et dans le futur vous avez dit 9 pour le directeur de l'école.

VRER : C'est ça.

Chetouane : Et puis chaque département il y aura...

VRER : Trois crédits.

Chetouane : Trois crédits qui fait 9 et 9, 18. Ça veut dire au niveau d'économies...

VRER : C'est exactement la même lourdeur administrative.

Chetouane : La même lourdeur administrative, coûts administratifs, d'accord, merci.

Président d'assemblée : Donc je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, on va passer au vote maintenant. Veuillez voter maintenant. Je vais arrêter le vote, c'est 35 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Et ça épuise le point 13.

14. Rapport du Comité des programmes

14.1 Modification au règlement 8.8 et nouveau règlement 8.8.1 (révision de la lettre finale)

Président d'assemblée : On est rendu au point 14, rapport du Comité des programmes. Un instant s'il vous plaît.

Secrétaire générale : Dans la recommandation, je pense que vous avez dit dès septembre 2016.

VRER : 2016.

Secrétaire générale : 2016. Parfait, merci.

Président d'assemblée : Donc M. Samson, 14.1, modification au règlement 8.8.

VRER : Merci monsieur le président. Alors nous allons traiter maintenant effectivement d'une modification au règlement 8.8 et aussi l'ajout d'un nouveau règlement, le 8.8.1. Alors vous avez le texte de la recommandation à la page 2. Alors la recommandation se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la modification au règlement universitaire 8.8, révision de la lettre finale de cours et adopte le règlement universitaire 8.8.1, révision de la lettre finale en cas de fraude.

Président d'assemblée : Appuyé par M. Clarisse.

VRER : Alors je vous invite à aller aux pages 4 et 5 et 6 du document. Vous voyez dans la colonne de gauche le règlement actuel, le règlement 8.8 actuel et dans la colonne de droite, le règlement 8.8 tel qu'on propose la modification. La modification apparaît en caractères gras alors c'est le règlement sur la révision de la note finale. La façon dont ça fonctionne présentement c'est que d'abord l'étudiant ou l'étudiante approche le professeur du cours, si l'étudiant ou l'étudiante n'est pas satisfait, on va au niveau départemental où un comité se forme. Et si ce n'est toujours pas à la satisfaction de l'étudiant ou de l'étudiante, on va au niveau du doyen. Alors ce qui est proposé ici c'est l'ajout d'une toute petite phrase que vous avez à la page 5 en caractères gras à l'article numéro 3 et c'est la phrase qui dit que : la décision de la doyenne ou du doyen doit être circonstanciée. Cette phrase-là n'était pas là par le passé. Maintenant ce qui est proposé c'est que la décision du doyen ou de la doyenne doit être circonstanciée dans les dossiers de révision de notes. L'article 8.8 est divisé en deux parties, le 8.8a concerne le cas d'un cours suivi au département ou à l'école de l'étudiant ou de l'étudiante alors que le 8.8b concerne le cas d'un cours suivi dans un autre département ou école, mais c'est le même changement qui est proposé aux articles numéro 3, c'est l'ajout de cette petite phrase : la décision de la doyenne ou du doyen doit être circonstanciée. Alors ça, c'est la première proposition. Alors on va aller tout de suite à la page numéro 6 en ce qui concerne l'ajout du règlement 8.8.1. Alors ça, c'est un nouveau règlement. Révision de la lettre finale en cas de fraude. Alors essentiellement, l'esprit de ce règlement-là c'est de dire que si un étudiant ou une étudiante obtient la note E à un cours ou à une évaluation dans un cours, selon les termes du règlement sur la fraude, il ne peut pas se prévaloir de l'article de révision de note. C'est aussi simple que ça. Vous comprenez, je vais le répéter, si un étudiant obtient la note E à un cours ou à une évaluation à l'intérieur d'un cours, il ne peut pas se prévaloir de l'article 8.8 sur la révision de note. Il ne peut pas tenter sa chance en demandant une révision de note s'il a obtenu un A à cause d'un règlement sur la fraude. Alors c'est la nature des changements. Maintenant il y a une petite coquille. Vous avez peut-être remarqué à la page 6, le paragraphe numéro 4, c'est écrit en caractères gras seulement s'il s'agit d'un échec, mais enfin c'était déjà en caractères gras dans le règlement actuel alors on le voit pas dans le règlement actuel seulement s'il s'agit d'un échec en gras, mais il l'est, alors ce n'est pas une modification, c'est juste une petite coquille dans le document.

Président d'assemblée : Donc y a-t-il des interventions ou des questions? Numéro 22.

Roy : Je me demandais s'il avait été question aussi d'ajouter la mention de recommandation circonstanciée de la part du comité des professeurs et si non, pourquoi. La raison pour laquelle je pose la question c'est que

dans certaines situations dans laquelle je me suis retrouvée comme doyenne, le travail aurait été facilité si les recommandations du comité des professeurs avaient été circonscrites.

VRER : C'est une bonne question. Peut-être que le registraire a une réaction à ça.

Président d'assemblée : Monsieur Pascal Robichaud.

Registraire : J'ai un élément de réponse. En réalité, dans la partie qui traite du comité en tant que tel, on dit que le comité fait rapport de sa recommandation et jusqu'à présent, là où les comités ont fait rapport, ça a toujours été un rapport relativement détaillé dans lequel les circonstances étaient présentées. On n'a donc pas fait face à des cas de décisions non circonscrites de comités donc la demande était pas là de rajouter tandis que dans le cas, dans l'autre cas on a fait face à des circonstances de décisions non circonscrites qui nous poussaient à agir. Donc c'est un élément de réponse.

Président d'assemblée : Madame Roy.

Roy : C'est que ça ne se rend pas chez vous quand que... C'est chez moi que c'est le problème donc moi je peux vous confirmer que j'ai déjà eu des rapports non circonscrits de comités de professeurs qui sont eux les spécialistes de la discipline donc dans une faculté comme la mienne où il y a 17 disciplines qui s'enseignent, il est difficile pour peu importe qui est doyen ou doyenne de réellement comprendre tous les enjeux très spécifiques d'une discipline. Donc l'information circonscrite devient très importante pour porter un jugement en tant que doyen ou doyenne.

VRER : Monsieur le président, je suis tout à fait à l'aise à ce qu'on ajoute cette expression-là aussi pour le comité départemental.

Président d'assemblée : Maintenant ça serait peut-être plus prudent de retourner la chose au comité parce que je ne sais pas si vous voulez faire des modifications sur place, mais c'est toujours un petit peu dangereux parce qu'on risque d'avoir manqué quelque chose. En tout cas, c'est à vous à voir, mais c'est habituellement il n'y a pas d'urgence sur ce point-là puis on est en train de modifier un règlement donc moi je vous suggérerais de retourner au Comité des programmes. Est-ce que c'est ça que vous voulez faire, Mme Roy?

Roy : Oui, je serais prête à recommander à ce que cette question retourne au Comité des programmes pour discuter de la pertinence de l'ajout de la mention circonscrite.

Président d'assemblée : Ça devient une proposition de Mme Roy, est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Paul-Émile Bourque donc vous avez compris que ça prend préséance sur la proposition; c'est maintenant une proposition de renvoi au comité pour se pencher sur cet élément-là. Sur cette proposition de renvoi, numéro 14 est-ce que c'est à ce sujet-là?

Adégbidi : Le doyen n'a-t-il pas l'autorité de retourner un rapport au comité pour demander au comité de le circonscrite? Un doyen qui reçoit un rapport d'un comité qui se penche sur une situation de ce genre plutôt que de recevoir juste un résultat du travail du comité ou ce n'est pas circonscrit, est-ce que le doyen n'a pas l'autorité de retourner ce rapport non circonscrit au comité pour dire je ne le reçois pas tant qu'il n'est pas circonscrit. Je dois prendre une décision finale et si vous ne me donnez pas les éléments de prendre cette décision finale là, je ne la prends pas. Retournez faire votre travail.

Président d'assemblée : Est-ce que vous seriez d'accord que votre intervention soit prise en considération par le comité?

Adégbidi : Non. Dans ce cas mon intervention c'est que nous n'avons pas besoin de retourner au comité. Le règlement peut être accepté tel qu'il est en ce moment parce que le doyen a l'autorité d'aviser que le rapport qu'on lui présente soit circonscrit, c'est aussi simple que ça.

Président d'assemblée : D'accord. À ce moment-là vous voterez contre la proposition. Merci. C'est tout à fait juste ce que vous dites. Numéro 12.

Dako : Je pense que ce qu'il est en train de dire de façon implicite, c'est ce que la doyenne demande, c'est d'ajouter pour qu'il y ait plutôt un mandat beaucoup plus clair. Moi je pense que ce point de vue là, même ici au Sénat on peut prendre la décision de dire on l'ajoute parce qu'on trouve ça pertinent parce que normalement, le document doit être circonscrit si on veut que ça soit de cette façon-là. Alors moi j'appuierais qu'on fasse la modification maintenant que de retourner le document.

Président d'assemblée : Numéro 25.

Lang : Je pense qu'on peut voter sur la première proposition parce que rien n'empêcherait le Comité des programmes de revenir avec un nouveau règlement, ça ne changerait rien en ce qui a été proposé pour le

premier règlement, la première modification de règlement. On peut voter tout de suite que les doyens circonstanciés et revenir à la prochaine réunion pour que le comité des professeurs circonstanciés...

Président d'assemblée : C'est des bons points que vous soulevez. Moi j'avais présumé qu'on voulait retourner toute l'affaire devant le comité pour qu'on ait un seul rapport, mais c'est vrai que c'est divisible. J'aimerais vous entendre là-dessus, Mme Roy, si vous pensez que ça peut se faire en deux temps.

Roy : Ce n'est certainement pas impossible de le faire en deux temps.

Président d'assemblée : Je n'ai pas compris ce que vous avez dit.

Roy : Ce n'est pas impossible de le faire en deux temps.

Président d'assemblée : À ce moment-là, je vais vous demander de, on va garder la proposition de renvoi parce qu'elle est sur la table et on reviendra sur la proposition principale quand même, d'accord? La proposition de renvoi c'est juste sur un point supplémentaire et ça n'affecte pas la proposition principale. On reviendra sur la proposition principale, d'accord? On est toujours sur la proposition de renvoi au comité sur ce point supplémentaire. Numéro 21.

Richard : Juste quelques commentaires suite à l'intervention du sénateur Adégbidi. C'est certain qu'il y avait une raison d'être pour en arriver à la précision du règlement pour qu'on demande que le doyen va circonstancier sa position, mais dans cette perspective-là, je comprends que votre intervention dans le sens que le rapport du comité de professeurs, le doyen peut refuser puis le renvoyer, mais dans une perspective de cohérence et de clarté aussi pour informer chacun des paliers par rapport aux raisons de décision, je pense que cet ajout-là s'impose dans ce sens-là. Moi je suis tout à fait d'accord, même si je ne suis pas un membre votant, c'était juste un complément d'information. Donc à ce niveau-là parce que le but comme tel d'ajouter le règlement en ce qui concerne les doyens, c'est pour informer le mieux possible chacune des instances si jamais qu'on s'en va à un comité d'appel, donc chacun des niveaux devrait circonstancier sa position pour mieux informer les niveaux qui suivent.

Président d'assemblée : Merci. Donc je vous rappelle que la proposition sur laquelle on va voter actuellement, c'est juste la proposition de demander au comité de se pencher sur la question supplémentaire d'ajouter circonstancié pour le comité, d'accord? Est-ce que vous êtes prêt à voter sur la question? On va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 29 oui 6 non donc la proposition est adoptée et maintenant on revient à la proposition qu'on avait sur la table qu'on avait suspendue et qui est la proposition qu'avait faite M. Samson d'approuver ces modifications. Avez-vous d'autres interventions avant qu'on passe au vote? Je passe au vote donc vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui 1 non donc c'est adopté à la majorité, merci. Ça, ça épuise le point 14.1.

14.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 14.2 maintenant M. Samson.

VRER : Essentiellement, vous avez à la page 7 du rapport une liste de résolutions qui vous sont transmises à titre d'information, tout simplement.

Président d'assemblée : Vous n'avez pas de question là-dessus?

15. Rapport du recteur et vice-chancelier

15.1 Planification stratégique

15.2 Autres

Président d'assemblée : Donc ça épuise le point 14 et on passe au point 15, rapport du recteur et vice-chancelier concernant la planification stratégique en particulier et d'autres points.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Ce matin, je vais surtout parler du point autres tout simplement parce que mes collègues, M. Samson et Mme Lord ont beaucoup parlé de la planification stratégique, surtout au niveau de l'arrimage entre les différents intervenants pour s'assurer qu'on ait une approche holistique dans les années à venir. La planification stratégique, comme vous pouvez constater, a beaucoup orienté les discussions de la dernière année. Elle va continuer à orienter les discussions dans les années à venir tel que présenté par M. Samson et Mme Lord. Ce qui est important c'est que peu importe le contexte dans lequel l'université se trouve, dans le contexte démocratique dont on se trouve actuellement, on doit trouver des façons pour mieux travailler ensemble pour essayer d'obtenir les meilleurs résultats possibles au niveau du recrutement, au niveau de la diplomation, au niveau de la rétention, au niveau de la recherche, etc. Donc ce que j'ai trouvé intéressant, c'est ma quatrième rentrée à l'Université de Moncton, je trouve qu'on a fait beaucoup de chemin dans les trois dernières années au niveau de la planification stratégique, au niveau de se donner une feuille de route, une carte pour nous orienter et ce que j'apprécie énormément, peu importe la faculté, peu importe l'école, c'est que souvent lorsqu'on arrive pour présenter quelque chose, on fait

référence à la planification stratégique. C'est extrêmement important d'avoir cette planification. Dans un autre ordre d'idée, lorsqu'on rencontre les gouvernements, c'est extrêmement important pour eux de savoir où s'en va l'université. On nous questionne beaucoup aujourd'hui à savoir c'est quoi l'impact de l'université, c'est quoi votre impact de société et puis on nous demande souvent de mesurer l'impact d'une année à l'autre. C'est impossible. On ne peut pas juger ou évaluer l'impact de l'université d'une année à l'autre donc c'est important d'avoir un plan d'action. L'année passée, l'Université de Moncton a eu son 50 000^e diplômé; 50 000 diplômés en 52 ans, c'est quand même impressionnant et l'argument que je fais c'est que c'est 50 000 diplômés effectivement qui ont eu un impact, qui ont transformé non seulement l'Acadie, mais ils ont aussi transformé le Nouveau-Brunswick. Donc c'est un argument qu'on doit répéter souvent et notre planification stratégique, c'est un outil pour en arriver effectivement à répondre à cette question. La raison que je soulève ça c'est que ce fut un été fort intéressant au niveau des pourparlers, des discussions avec le gouvernement. Lors du dernier Sénat, ceux qui étaient ici, vous vous rappelez on a eu une discussion autour du fait que le gouvernement avait entamé un processus de révision de son approche vis-à-vis sa relation et son traitement avec les universités. Alors cet été, il y a eu plusieurs rencontres surtout au niveau des recteurs pour voir comment est-ce qu'on peut conjuguer avec cette réalité. Ce que je peux vous dire c'est qu'il y a des rencontres importantes dans les prochaines semaines avec plusieurs ministres, y compris le premier ministre de la province pour parler effectivement de la place des universités dans la société du Nouveau-Brunswick, notre rôle et notre importance et lorsqu'on nous pose la question mais qu'est-ce que vous faites, on sort notre plan stratégique, on sort notre plan de réalisation. On démontre effectivement l'impact de la recherche sur la société et c'est extrêmement important de toujours avoir cet outil, c'est un outil de communication non seulement à l'interne, mais aussi à l'externe. On est toujours dans une situation que j'appellerais un peu ambiguë vis-à-vis le gouvernement. Il y a eu un moment où le gouvernement avait une certaine ferveur avec la révision stratégique des programmes. Là on se trouve à un genre hiatus, l'été est arrivé, mais tout va redémarrer dans les prochaines semaines donc c'est extrêmement important pour l'université d'être bien positionné par rapport au questionnement, c'est un questionnement qui revient à une question : quels sont les retours pour la province de l'investissement qu'on fait dans les universités. Ça, c'est la question qu'ils nous posent puis moi je leurs dis, je retourne bien 50 000 diplômés, 50 ans, l'impact sur la société acadienne et non seulement acadienne, mais du Nouveau-Brunswick. Donc ce qui est très important cette année c'est d'être conscient qu'on est dans un contexte politique, je ne dirai pas fragile, mais changeant un peu comme les sables, ça change d'une semaine à l'autre. Notre rôle, un des rôles importants du recteur c'est d'être à la fine pointe des connaissances par rapport à ce qui se passe au niveau du gouvernement et il y a une réflexion qui se fait présentement au gouvernement et c'est extrêmement important que les universités qu'on soit à la table. Que ça soit les associations professorales, que ça soit les étudiants, il faut qu'on soit à la table. Donc ce que je souhaiterais c'est que si on vous approche, c'est de participer. Je ne sais pas si ça va arriver, mais c'est extrêmement important que tous les points de vue soient connus, que tous les points de vue soient entendus. C'est extrêmement important aussi de défendre, ce qui est important c'est de défendre la mission de l'université. On a tous des intérêts divergents par rapport à certaines choses : les droits de scolarité, etc., par contre ce qui nous rassemble c'est la mission universitaire et aujourd'hui, cette mission se fait souvent attaquer. Sans de bonnes données, ce n'est pas basé sur des données, c'est basé sur des perceptions, sur des impressions, sur des anecdotes. La pire chose c'est les anecdotes; je peux vous présenter tous les rapports statistiques que vous voulez, mais si quelqu'un a dit à un ministre « j'ai entendu que », c'est le « j'ai entendu que » qui va prendre préséance sur les données, mais nous, c'est ce qu'on a comme université. On peut produire des données, on peut produire les informations pour essayer d'informer les décisions politiques. Aujourd'hui avec la création d'une école d'études publiques, sa raison d'être c'est de développer des politiques publiques éclairées et ce qui nous faut dans le milieu universitaire c'est ça, ce sont des politiques publiques éclairées et c'est là-dessus qu'on doit travailler dans les prochaines semaines et les prochains mois. Dans le contexte de la planification stratégique, ceci touche le volet engagement, ceci touche le volet gouvernance et excellence organisationnelle, donc ce sont tous des éléments importants qu'on doit retenir durant cette année. Ce que je peux vous dire, chaque fois qu'il va y avoir des changements au niveau du plan stratégique, au niveau du plan de mise en œuvre, tout va être sur le micro site 2020 et de fait, le micro site 2020 va devenir pour moi un véhicule de communication pour notre communauté universitaire et la communauté externe, tout le monde a accès au micro site 2020. Donc dans ce début d'année, on dit c'est seulement le 21 août, mais je vous dis que ça va être un début d'année; il y a un terme que j'aime beaucoup en anglais, ça se peut que ça soit un début d'année « rock n' roll » dépendant des rencontres qui vont avoir lieu dans les prochaines semaines. Là-dessus je vous souhaite une excellente rentrée. Chaque mois de septembre, on est tous optimistes, c'est la nouvelle année donc je vous souhaite une bonne et heureuse année. Merci.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions pour le recteur? Numéro 14.

Adégbidi : J'apprécie bien ce que monsieur le recteur vient de présenter par rapport à la situation. Je suis membre de l'exécutif de la Fédération des associations des professeurs et professeures des universités du Nouveau-Brunswick et les différents contacts que nous avons avec le gouvernement par rapport à cette situation sur les contacts quand même où on a des informations assez inquiétantes. Assez inquiétantes dans le sens où aujourd'hui, on voit que le gouvernement veut juger du retour de son investissement dans les universités à travers le nombre d'emplois créés, le taux de placement des diplômés et au point même où on entend parler du gouvernement voulant regarder quels sont les programmes qui sont faits dans les diverses universités pour pouvoir voir si les mêmes programmes sont dans plusieurs universités et à penser à agir au niveau des programmes. Je crois que c'est assez inquiétant et au point où nous sommes c'est vrai, entre les

administrations des universités et les associations de professeurs, ce n'est pas toujours la lune de miel. Cependant, je crois que c'est le péril qui en ce moment par rapport à ce qu'on entend et la direction ont ces choses-là, ce péril est assez sérieux et j'exhorterais donc autant les administrations de nos universités qui sont beaucoup plus présentes dans le dialogue avec le gouvernement que les associations de professeurs que ces administrations se rapprochent aussi des associations de professeurs, des associations d'étudiants et qu'ensemble, qu'il y ait une approche très stratégique et qu'on y aille en rang serré parce que si le gouvernement a les moyens d'écouter un groupe, d'écouter l'autre après et d'écouter l'autre après, ça va continuer de diviser pour rien et dans ce sens-là moi j'exhorte donc tout le monde à voir la manière dont vous allez aborder cette situation en rang serré pour que nous puissions tous sauver ce que nous pensons être la mission des universités dans la province et aussi l'importance de ces universités-là. Voilà donc ce que je voulais dire.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 20.

Chetouane : Merci monsieur le président. Merci monsieur le recteur pour votre rapport planification stratégique. Je me rappelle exactement presque une année vous avez parlé de ça aussi, du buzz word que l'université, le nom Université de Moncton évoque dans l'esprit, vous avez même mentionné les Tim Hortons à un moment donné, etc., et puis c'est à peu près la même discussion. C'est une réalité et ça solidifie de plus en plus. Lorsque le gouvernement, un gouvernement demande voilà qu'est-ce que vous faites, vous Université de Moncton, etc., et puis on répond voilà, plan stratégique. Plan stratégique en général c'est ce qu'on veut faire, mais en général, on est jugé sur ce qu'on a fait, pas sur les choses qu'on veut faire. C'est toujours bien d'avoir une vision, d'avoir un plan, mais on est jugé à l'instant sur ce que nous avons fait. On peut avoir beaucoup d'idées comme chercheur, mais on est jugé sur le nombre de publications qu'on a publiées, etc. Moi je pense qu'il faut, vous avez mentionné à un moment donné comment se justifier, comment démontrer à ces gouvernements, à ce gouvernement, à toute autre entité l'utilité de ce qu'on fait, comment on le leverage. Moi je pense qu'il faut des modèles, un modèle ou bien des modèles. Il faut penser maintenant il y a des chaires en gouvernance publique, il y a des chaires en économie, il y a des chaires dans, etc., il faut prendre des cas d'application à l'institut où on est et il faut construire des modèles qui vont directement arrimer à des analystes de données institutionnelles ou qui récoltent toujours des données. Il faut maintenant passer à l'action quantitative, pas qualitative. Vous savez, nous l'Université de Moncton on est dans un environnement minoritaire, etc., et on aime bien promouvoir le français. On connaît l'histoire. Maintenant vis-à-vis de ce gouvernement qui nous connaît très bien, il va falloir démontrer des modèles, par exemple combien de jobs ont été créés, création d'activités économiques, participation à la croissance de la province, tourisme, relations interprovinces internationales, par exemple les aides humanitaires, je me rappelle de la crise à Haïti avec le tremblement de terre, l'Université de Moncton a été parmi les universités qui ont démontré leur présence à l'international vis-à-vis de ça et ça fait quand même un impact positif. Il faut être au rendez-vous, il faut avoir des modèles qui démontrent ces bilans, ces résultats de manière périodique annuel à ces gens de gouvernement ou à d'autres entités qui se posent toujours la question de cette entité U de M, etc. Moi je pense qu'il faut construire des vrais modèles qui donnent des résultats quantitatifs.

Recteur et vice-chancelier : Juste un commentaire par rapport à ça. Nous avons déjà des données intéressantes que nous avons déjà publiées sur le taux de placement de nos diplômés, c'est-à-dire 94 % des diplômés de l'Université de Moncton se trouvent un emploi. Je pense 88 % c'est dans leur domaine de spécialisation et on communique ce genre d'informations régulièrement au gouvernement effectivement pour contrer cette notion que les diplômés universitaires n'ont pas d'emploi. Aussi, on va préparer, on a pris cette décision hier, qu'on va préparer une étude sur l'impact économique de l'Université de Moncton. On en a une qui date de dix ans, les choses ont beaucoup changé et si on regarde l'impact de l'Université de Moncton, ses trois campus dans trois régions, c'est incroyable. On a fait une étude très pointue sur l'impact d'un centre de médecine personnalisée et ça, ça avait un impact incroyable sur la région de Moncton. Ça c'est un centre donc imaginez l'impact de l'université, donc effectivement, ce qu'on fait présentement on est en train de développer des indicateurs, il y en a plusieurs déjà qui sont dans le micro site, mais la question maintenant, pas la question, mais ce qu'on doit faire c'est mieux diffuser, mieux packager pour s'assurer que les décideurs ont ces bonnes informations. Je suis d'accord avec vous, on travaille là-dessus.

Président d'assemblée : Merci. Donc je ne vois pas d'autres demandes d'intervention.

16. Statistiques d'admissions et statistiques préliminaires des inscriptions

Président d'assemblée : On va passer au point 16 qui s'intitule statistiques d'admissions et statistiques préliminaires des inscriptions. Monsieur Robichaud.

Registraire : Bonjour, donc un autre document à couverture verte que vous trouverez dans vos liasses et vous remarquerez deux choses, d'une part il n'y a pas de statistiques d'inscription, mais seulement des statistiques d'admission dans le document. Nous sommes concertés les derniers jours et puisque l'inscription est encore véritablement en cours comme on se parle aujourd'hui, il ne paraissait pas important d'amener certaines données très parcellaires sur l'inscription qui n'auraient finalement pas pu dépeindre un portrait fidèle de ce qui se passe. Nous avons plutôt choisi de ramener au Sénat académique des données sur l'inscription un peu plus tard lorsque l'inscription sera véritablement en bonne partie réalisée donc il est possible qu'au

Sénat du mois d'octobre que l'on revienne avec des statistiques d'inscription beaucoup plus complètes et fermes. Toutefois, pour l'admission, nous avons des statistiques pas mal à jour, l'admission pour la session d'automne évidemment est à peu près conclue et donc c'est de ça dont je vous parlerai surtout aujourd'hui. Dans le tout premier document que vous avez où on parle des statistiques d'admission à la session d'automne, vous avez là un tableau qui vous parle des demandes d'admission et qui les compare aux nouvelles admissions en tant que telles donc qu'est-ce qui s'est passé chez les nouvelles personnes qui ont postulé à l'admission à l'Université de Moncton et on compare le 19 août cette année au 20 août l'an dernier. Vous allez voir une augmentation importante du nombre de demandes d'admission, on est à 5 804 lorsqu'on a produit le tableau par rapport à 4 584 l'an dernier donc quelques 1 220 demandes d'admission de plus et c'est là une tendance qu'on remarque depuis quelques années, les demandes d'admission augmentent chaque année sans cesse à l'université. Évidemment, durant la dernière année, il y a eu une plus forte augmentation due à l'élimination du frais d'une demande d'admission, mais il ne faut pas oublier que les demandes d'admission à l'université augmentaient dans certaines années de 25 à 30 % même quand nous avions un frais. Mais durant la dernière année à l'élimination du frais a fait bondir le nombre de demandes d'admission et pas nécessairement les meilleures demandes d'admission; on s'entend que la qualité n'a pas toujours été au rendez-vous. Donc on parle quand même d'une augmentation de presque 27 % des demandes d'admission, une augmentation qui elle suit des augmentations importantes aussi dans les périodes précédentes. Les nouvelles admissions, bien vous voyez que les demandes d'admission ne se convertissent pas toutes elles en admissions en tant que telles, il y a eu 2 476 nouvelles admissions donc une augmentation de 308 admissions à partir de 1 220 nouvelles demandes d'admission. Ça veut dire aussi que notre taux de conversion des demandes d'admission en admissions chaque année diminue parce qu'on a un très grand volume de demandes d'admission qui sont finalement tout à fait inadmissibles et donc vous voyez que notre pourcentage d'admissions en 2014 est à 42.7 %, ça fait déjà une couple de sessions que nous sommes en de ça du 50 % donc ce que ça nous dit grosso modo, c'est que la majorité des demandes d'admission que nous recevons ne se convertissent pas en admissions à l'université. Dans les tableaux suivants, vous avez tout simplement une répartition des nouvelles admissions, des admissions continues et un total de tout type d'admissions réparti par domaines d'études ou par facultés en tant que telles. Vous allez voir encore là les demandes de nouvelles admissions le même chiffre qui s'est transposé, 2 476 cette année par rapport à 2 168 l'année dernière, cette augmentation qui est toujours là. Chez les admissions continues, vous allez voir qu'il y en a eu 3 738 par rapport à 4 028 et là c'est une diminution de quand même 290. Donc les admissions continues, ce sont tous les étudiantes et étudiants qui ont déjà fait des cours à l'université et qui continuent leurs études d'une façon ou d'une autre. Ça n'inclut pas donc les gens qui arrivent pour une première fois à l'Université de Moncton et là il y a une diminution. Vous allez voir là en fait il y a un effet de cohorte, cet effet de cohorte est important, c'est-à-dire que là où il y a eu des diminutions d'inscriptions par les années passées, évidemment les admissions continues elles sont affectées dans les années suivantes et même s'il y avait donc stabilité de l'inscription cette année à l'université, il y aurait quand même une continuité dans la diminution des admissions continues pendant quelques années, le temps que les cohortes se réabsorbent au fur et à mesure. Il y a quand même donc une diminution sur les admissions continues d'un peu plus de 7 %. Pour tout type d'admissions confondues, nous sommes à 6 214 donc grosso modo dans la stabilité à 0,3 % en variations en tant que telles. Ça c'est pour l'université dans son ensemble. Si vous continuez à la page suivante, vous voyez le même genre de tableau pour le campus d'Edmundston où là quand même les nouvelles admissions sont aussi légèrement en augmentation, 10 de plus, les admissions continues elles sont en diminution de 27 ou de presque de 10 % pour un total toutes admissions tous domaines confondues de 17 de moins ou une diminution de 3 %. À la page suivante, vous avez la même chose campus de Moncton, vous allez voir des admissions, nouvelles admissions qui sont en augmentation de 346. Je vous dirais que ce n'est pas une surprise que ces nouvelles admissions-là sont grandement de l'international, ce n'est pas une surprise en tant que telle, une augmentation de 21 %, mais une diminution au niveau des admissions continues 235 ou à peu près encore là 7 % de diminution. Toutes admissions de tout type confondu, une augmentation de 111 ou de 2 %. Et finalement, pour le campus de Shippagan à la page suivante, vous voyez là 229 nouvelles admissions donc une diminution de 48, une diminution qui est quand même assez sensible de 17 %, les admissions continues qui elles aussi diminuent de 29 ou de 10 % pour un total de 77 de moins ou presque 14 % de diminution au campus de Shippagan. Les tableaux qui viennent dans les pages suivantes, ce sont les tableaux que je crois qu'on présente au Sénat académique pour la première fois qui donnent un peu un état de la situation en faisant une répartition aussi en fonction de la citoyenneté et donc vous voyez dans le tableau des demandes d'admission reçues, on les répartit par campus et aussi par international et Canada pour vous donner une perspective de comment la répartition se fait en tant que telle et vous voyez par exemple que les demandes d'admission de l'international 4 446 et du Canada 1 354. Alors ce qu'il faut comprendre de tout ça aussi, c'est que les demandes de l'international déjà depuis quelques années sont plus fortes que du Canada, mais la croissance est beaucoup plus forte à l'international tandis qu'au Canada, on a une différence d'à peu près quelques demandes à l'international, il y a un bond significatif chaque année. Si vous regardez les écarts par exemple, l'écart à l'international, ou le pourcentage plutôt à l'international, vous allez voir que presque 77 % des demandes d'admission reçues à l'Université de Moncton sont de l'international. Alors c'est plus des trois quarts, ça vous donne une idée d'où viennent nos demandes et sur quoi bûche beaucoup le personnel du registrariat des unités académiques, etc. Je vous dirais que les gens chez nous qui travaillent à l'étude des dossiers ont dit qu'ils étudient des dossiers d'international, c'est presque ça qu'est devenue la tâche en tant que telle. Les demandes d'admissions acceptées, donc comment se convertissent ces demandes d'admission par après, vous voyez qu'à l'international c'est 1 480, au Canada 993, encore là l'international est plus grand qu'au Canada, c'est presque du 60-40 entre l'international et le canadien au niveau de la répartition des

admissions acceptées. Prochaine page rapidement, les demandes rejetées, vous allez voir là d'une part l'évolution des demandes rejetées, il n'y a pas une très très grande évolution au travers le temps sauf que vous voyez encore là la répartition internationale et canadienne, les demandes d'admissions rejetées par l'université elles augmentent sensiblement à chaque année. Encore là c'est ce volume très important de demandes d'admissions qui fondamentalement ne sont pas admissibles à l'université donc on passe de 664 l'an dernier à 810 cette année, mais si je vous donnais un tableau sur une pente sur cinq ans vous verriez une pente très abrupte de l'augmentation du nombre de demandes que l'université en tant que telle rejette. Le nombre de demandes rejetées par l'étudiant elles ne progressent pas énormément, mais ce que l'université en tant que telle rejette est important, vous voyez que le nombre total de demandes rejetées est de 1 000 où il était à 885 l'année passée. Encore là, je ne vous surprendrai pas en disant que les demandes rejetées de l'international sont beaucoup plus importantes que celles rejetées au Canada. Le tout dernier tableau, un tableau beaucoup plus technique qui parle de qu'est-ce qui se passe avec les dossiers dans le système présentement en tant que tel, on parle de ces demandes en traitement, c'est-à-dire les demandes qui ont été reçues, mais qui ne sont pas encore parties à l'étude, elles ne sont pas encore parmi les demandes acceptées ou rejetées, mais elles sont encore en traitement en tant que tel. Vous remarquerez qu'il y a encore 2 328 demandes en traitement et vous savez quand est-ce que les cours commencent à l'automne alors il y a beaucoup de demandes qui sont encore dans le collimateur et dans les demandes incomplètes à l'international, il y en a 1 783. Alors ça vous dit qu'est-ce qui se passe aussi à ce niveau-là, il y a énormément de demandes qui ont été reçues, mais pour lesquelles il me manque les documents fondamentaux pour pouvoir faire l'étude du dossier et je ne vous mentirai pas en vous disant que parmi ces 1 783 demandes-là, je n'ai pas beaucoup espoir qu'elles soient un jour ficelées. Ce sont des demandes qui ne seront probablement jamais bouclées, d'ici un an les dossiers seront abandonnés probablement. Ce portrait-ci évidemment, explique pourquoi le fameux frais de demandes d'admission est revenu. Ce n'est pas pour rien il est revenu d'ailleurs en vigueur le 30 juin en tant que tel où nous avons eu une pointe très important de demandes très important de demandes juste avant le rétablissement du frais, pas une coïncidence, j'imagine, et une chute très importante juste après. Mais le véritable incident se fera connaître dans les prochaines sessions où on verra peut-être une différence importante sur l'impact en tant que tel du volume de demandes et l'an prochain quand on vous présentera ces tableaux-ci, j'espère qu'on vous présentera des tableaux qui sont peut-être un peu plus intéressants pour ce qui est du taux de rétention, du taux de conversion ou chose du genre. Mais ceci, je vous dis ce n'est que des données sur l'admission, ce n'est pas l'inscription, il faut vraiment faire attention. Même si les données indiquent une augmentation importante des demandes d'admission, ça ne se transmet pas automatiquement en nouvelles inscriptions. Il faut vraiment faire attention à ça. C'est véritablement seulement vers la mi-septembre là où on aura la pointe véritablement des inscriptions à l'automne qu'on aura véritablement une bonne idée sur ce à quoi l'effectif étudiant ressemblera à la prochaine session. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Je ne sais pas si vous avez des questions, à ce stade-ci c'est de l'information un peu préliminaire. Numéro 35.

De Varennes : Merci monsieur le président. Juste pour apporter une petite précision quant au portrait des nouvelles admissions en droit. Nos chiffres sont un peu plus élevés, je sais qu'on revient toujours à ce point, semble-t-il, les chiffres que vous avez à la deuxième page par exemple, ce ne sont que de nouvelles admissions, on n'ajoute pas les admissions d'étudiants qui ont déjà été admis à des programmes à l'Université de Moncton à ces chiffres donc en réalité chez nous en droit, selon la façon que nous on le comptabilise, les chiffres d'admissions sont plus élevés que les nouvelles admissions que vous avez dans ce document.

Registraire : Tout à fait et il faut comprendre que pour l'université dans son ensemble, les nouvelles admissions veut dire un étudiant ou une étudiante qui est pour la première fois à l'université et dans toutes les admissions continues, il y a toutes sortes de différents types qu'on appelle, les types C ceux qui continuent simplement des études dans un programme et ce qu'on appelle les types P, ceux qui postulent un nouveau programme à l'université qui ne sont pas comptabilisés à l'école de droit pour nous comme étant des nouvelles admissions parce qu'ils ne sont pas nouveaux à l'université, mais ils sont nouveaux dans votre faculté donc nous calculons les nouveaux différemment, on s'entend.

De Varennes : Donc la faculté est loin d'être vide.

Registraire : Tout à fait. C'est la même chose pour la FESR d'ailleurs qu'une bonne partie des étudiants qui vont à la maîtrise ou au doctorat sont des gens qui sont diplômés déjà de l'université qui vont vers un autre diplôme, mais pour l'université avec un grand « u », ce ne sont pas des nouveaux ou des nouvelles étudiants, même s'ils sont nouveaux dans les programmes et les facultés.

Président d'assemblée : D'accord. Numéro 20.

Chetouane : Merci monsieur le président. Merci monsieur le registraire pour ces données. Moi j'ai juste une question de curiosité sur les demandes rejetées. C'est-à-dire la perception comment je vois c'est des rentes, c'est des coûts d'opportunités, c'est des rentes perdues je veux dire pratiquement. Ça veut dire c'est des demandes rejetées peut-être, c'est-à-dire les conditions ne sont pas satisfaites, d'accord, mais est-ce que, entre parenthèses, en mettant les données statistiques à côté, est-ce qu'il y a des moyens pour au lieu de

donner des décisions binaires rejetées ou acceptées, de réorienter certains, de récupérer certaines de ces demandes en disant voilà, je sais que tu veux aller en infirmière par exemple, mais ça serait bien si vous postulez à ce programme-là. Une sorte de récupérer dans le tas au lieu de rejeter parce que ce sont des pertes de revenus pour l'université.

Registraire : Peut-être ce que je peux expliquer rapidement pour les processus d'admission en tant que tels, il y a toujours une première évaluation qui elle est fondée strictement sur les conditions d'admission de l'université; est-ce que le dossier est conforme aux conditions, conditions comparables à celles du Nouveau-Brunswick et choses du genre. Si la réponse est non, ce n'est pas automatiquement une demande d'admission rejetée. Il y a automatiquement une deuxième évaluation pour savoir si l'étudiant justement est récupérable par ailleurs et là, de un par exemple, un dossier peut ne pas être admissible pour un programme de la condition D, mais l'étudiant serait admissible à la condition B ou à la condition A et automatiquement, le registrarat lui fait une offre dans la condition B ou A. Vous n'êtes pas admissible à ce programme-ci, mais avez-vous pensé que vous pourriez venir à ces programmes-ci qui sont disponibles pour vous. Ça, c'est un automatisme. Ou si tous les dossiers des gens qui n'ont peut-être pas tout à fait les conditions, mais qui ont un dossier qui est quand même raisonnable et qui pourrait probablement être ramené, il y a des programmes de transition : mathématiques, biologie, physique, français, anglais, qui permettent aux gens quand même de ramener leurs dossiers souvent et de les récupérer, c'est souvent sous forme d'une admission conditionnelle à ce qu'il y ait un rattrapage et une mise à niveau par exemple et on en récupère un certain nombre comme ça en tant que tel. Lorsque l'université dit non en bout de ligne, c'est parce qu'il n'y a rien dans ce dossier-là qui nous porte à croire qu'il est possible de réussir des études à l'université et nous savons d'emblée que ça aussi c'est une responsabilité. Faire venir à l'université quelqu'un qui est dans une faillite programmée, ça ne sert personne et donc on ne rejette aucun étudiant qui a un potentiel de réussir chez nous, mais quand il n'y a rien, et je vous dirais que dans beaucoup de dossiers qu'on reçoit, il n'y a absolument rien, surtout depuis qu'on a éliminé le frais, il y a des gens qui savent très bien qu'ils ne sont absolument pas admissibles, mais ils s'essayent parce que c'est gratuit et ceux-là, ils ne sont pas difficiles à rejeter en tant que tels, mais nous ne rejetons aucune candidature qui a un potentiel véritable.

Président d'assemblée : Merci M. Robichaud. Numéro 18 vous avez une question?

Clarisse : J'ai une question pour le registraire. Si on peut penser qu'on a le même taux d'inscriptions par rapport aux admissions acceptées, est-ce que les indicateurs semblent-ils indiquer que la population étudiante à l'Université de Moncton va se stabiliser pour cette année par rapport à l'an dernier?

Registraire : C'est une énorme question. De un, ce que je peux vous dire c'est que le taux de conversion des admissions en inscription est en déclin chaque année. Donc on ne peut pas faire de projections très fermes à partir des taux de conversion des années dernières sur cette année. Si le taux continue dans la tendance où il est, il n'y a pas d'indication tout de suite que notre effectif étudiant est parti à augmenter cette année. Il n'y a pas d'augmentation claire à ce niveau-là et l'inscription, je vous dirais, est vieille d'à peu près quatre jours à Moncton, une journée et demie dans la composante du nord. Il est extrêmement tôt pour commencer à voir des tendances, mais je vous dirais que je ne serais pas optimiste d'une augmentation de l'effectif étudiant cette session-ci. C'est à peu près tout ce que je peux vous dire.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 12.

Dako : Merci monsieur le président. J'apprécie énormément les explications que le registraire a données. J'ai juste une petite question. J'ai cru entendre dire que dans les inscriptions, nous étions pratiquement en retard au Nouveau-Brunswick si je prends le cas où les inscriptions des gens de 1^{re} année ont eu lieu le 17 août. À cette date-là, je crois que Mount Allison ils avaient déjà fait leurs inscriptions des étudiants de 1^{re} année. Est-ce qu'on ne pourrait pas peut-être vérifier de ce côté-là ou on pourrait peut-être manquer le bateau sans faire attention. En tout cas, j'envoie ça comme ça et je ne sais pas si j'ai vraiment raison là-dessus, mais j'aimerais bien savoir si vous êtes informé là-dessus.

Registraire : Je veux bien comprendre votre question. Est-ce que vous parlez du fait que nos dates d'inscriptions sont tardives? Oui, ok. Vous avez raison. D'ailleurs, je crois sincèrement que l'université ici est probablement l'une des dernières à inscrire ses étudiants et justement, on est à commencer un nouveau projet qui vise à revoir la façon de faire l'inscription pour essayer de faire l'inscription plus tôt durant l'année académique d'une part et il y a un des éléments qui est débattu depuis longtemps à la RVD, mais qui peut-être débouche sur un projet, c'est l'idée d'avoir une inscription automatique au cours de la première année, d'une première session d'un étudiant qui arrive une première fois au 1^{er} cycle. Donc c'est-à-dire que les étudiants qui arrivent à l'université en toute première session véritablement n'ont aucun choix de cours. Les cours sont déjà tous prescrits par les programmes, mais on les force à aller en inscription en ligne et faire tout le ____ d'inscription, c'est un stress et ça vaut ce que ça vaut. Donc on est tout de suite à commencer tout juste à vouloir mettre sur pied un groupe de travail pour regarder à cette question-là et de voir quel est l'incident sur l'ensemble de l'université de faire l'inscription encore beaucoup plus tôt durant l'année universitaire. Donc oui, c'est ce que je peux vous dire.

Président d'assemblée : D'accord? Alors merci M. Robichaud.

17. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-150606 et CGV-150716

Président d'assemblée : Le point 17 c'est le suivi des réunions du Conseil des gouverneurs, vous avez deux réunions. On met suivi, mais en réalité c'est juste des demandes d'information si vous en avez sur ce qui s'est passé à ces réunions et le suivi qui a été donné. Est-ce que vous avez des questions? Je n'en vois pas.

18 : Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Donc le point 18 c'est les affaires nouvelles; on n'avait rien d'inscrit aux affaires nouvelles donc ce point-là est vide.

19. Prochaine réunion : vendredi le 30 octobre 2015

Président d'assemblée : La prochaine réunion est prévue pour le 30 octobre à 8 h 30.

20. Clôture

Président d'assemblée : Là-dessus ça épuise l'ordre du jour et n'oubliez pas qu'on a un dîner en bas qui vous attend. Donc bon retour à ceux qui doivent voyager et à la prochaine. Merci bien.